

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

Faculté des sciences Economiques, Commerciales



Et des sciences de Gestion

Département des Sciences Economiques



Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en
sciences économiques

Spécialité : Monnaie - Finance - Banque (MFB)

Thème:

Essai d'analyse de l'impact de la micro finance sur la dynamique
entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Cas : Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

M^{elle}: FAHEM Kahina

Dirigé par:

Dr. HADJOU Lamara

Présenté devant le Jury composé de :

- M. Arezki CHENANE, Maitre assistant classe (A) à l'université MOULOU D MAMMERI DE Tizi-Ouzou, Président.
- Dr. Lamara HADJOU, Maitre assistant classe (A) à l'université MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU, Rapporteur.
- M. Nourdine SAHALI, Maitre assistant classe (A) à l'université MOULOU D MAMMERI DE Tizi-Ouzou, Examineur.

Année universitaire : 2014-2015

Remerciements :

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Monsieur Lamara HADJOU, Maitre assistant classe (A) à l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de m'encadrer. Sa grande qualité scientifique et son entière disponibilité ont fortement contribué à l'accomplissement de ce travail. Jamais à court d'idées, il m'a transmis son expérience dans le domaine de l'Economie rurale et agricole et prodigué ses conseils tant au niveau scientifique et technique que rédactionnel. Il a participé à ce que ce travail soit le début d'une carrière en recherche que j'espère longue. Je l'en remercie chaleureusement.

Je remercie très sincèrement Monsieur Arezki CHENANE, Maitre assistant classe(A) à l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou pour son aide scientifique, ses conseils avisés et ses qualités humaines. Malgré son activité intense, il s'est toujours montré disponible, à l'écoute et enthousiaste. Je tiens à lui exprimer ma plus grande reconnaissance.

J'adresse également mes vifs remerciements à Monsieur Nourdine SAHALI, Maitre assistant classe (A) à l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou qui à bien voulu me faire l'honneur de participer à ce jury d'examen

Je remercie très vivement Madame CHOUACHI Nouara, directrice de l'ANGEM de Tizi-Ouzou, qui m'a donnée l'opportunité d'effectuer mon stage pratique qui constitue une partie indispensable de ce travail, au sein de ce dispositif.

Un grand merci pour tout le personnel de l'ANGEM, qui m'ont toujours bien accueillie et qui était présent pour répondre à mes questions.




J'adresse également mes remerciements aux membres de jury qui m'ont fait l'honneur d'examiner ce travail.

En outre, je remercie Monsieur El Hadi BELEHITECHE pour son assistance permanent, ses encouragements et soutien durant la réalisation de ce travail.

Enfin, je tiens à remercier mes parents pour la confiance qu'ils m'ont accordée, pour m'avoir toujours aidé à la réalisation de mes projets et pour leur soutien sans faille.

Dédicace :

Je dédie ce modeste travail :

-  *A mes parents que Dieu les protège ;*
-  *A mes frères et sœur ;*
-  *A toutes les personnes qui occupent une place dans mon cœur.*

Kahina

Liste des abréviations :

ANGEM : agence nationale de gestion de microcrédit

CNAC : caisse nationale d'assurance chômage

ANSEJ : agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes

ADS : agence de développement sociale

IMF : institutions de micro finance

PED : pays en développement.

SFD : système financier décentralisé

ONG : organisation non gouvernementale

PF : performance financière

PS : performance sociale

DAS : domaines agricoles socialistes

EAI : exploitation agricole individuelles

EAC : exploitation agricoles collectives

PNDA : plan national de développement agricole

PNDAR : plan national de développement agricole et rural

PRAR : politique du renouveau agricole et rural

PRCHAT : programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique.

CNMA : caisse nationale de mutualités agricoles

FNDA : fond nationale de développement agricole

FIDA : fond international de développement agricole

PIB : produit intérieur brut

ONTA : office national des terres agricoles

PAS : programme d'ajustement structurel

OPA : organisation professionnelle agricole

PNDA : plan national de développement agricole

PNDAR : programme national de développement agricole et rural

CCRMA : Caisse centrale de réassurance de mutualités agricole

CMAR : Caisse centrale mutuelle de retraite

BADR : banque agricole et de développement rural

PRAR : politique du renouveau agricole et rural

PNR : prêt non rémunéré

PNR-AMP : prêt non rémunéré –achat matière première

ADS : agence de développement sociale

DAIS : programmes d'activités d'insertion sociale

PID : programme d'insertion des diplômés

ESIL : emploi salaires d'initiatives locales

IAIG : indemnité pour les activités d'intérêt générale

OPA : organisation professionnelle agricole

UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine

OIT : Organisation internationale du travail

DID : Développement International Desjardins

GTPE : La gestion d'une très petite entreprise

EFG : Education financière globale



Introduction générale

&

Problématique

Sommaire

Remerciements :

Dédicace :

Introduction générale & problématique:.....1

Chapitre I: Aperçu global sur la micro finance et le secteur agricole.....5

Section 1 : Fondements théoriques de la micro finance.....5

Section 2 : Importance du secteur agricole dans l'économie et les contraintes liées à son financement20

Section 03 : Evolution des politiques et du financement agricole en Algérie.....26

Chapitre II : la micro finance, l'entrepreneuriat agricole et l'ESS.....34

Section 1 : la micro finance et l'entrepreneuriat agricole34

Section 2 : la micro finance et l'ESS.....41

Section 3 : l'entrepreneuriat agricole, l'ESS et la micro finance en Algérie.....46

Chapitre III : Impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de T.O.....64

Section 1 : ANGEM de Tizi-Ouzou : financement et contribution à la création d'emplois dans diverses branches d'activités agricoles.....64

Section 2 : Analyse de l'impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole à travers un questionnaire d'enquête.....69

Conclusion générale, limites et perspectives :.....82

Références bibliographiques :.....85

Liste des tableaux et figures :

Annexes :

Table des matières :



Introduction générale

&

Problématique

Introduction générale :

Depuis, l'ouverture économique durant les années 90, les pouvoirs publics algériens ont opté pour une stratégie de développement qui se tourne vers la création /extension des entreprises dans différents domaines dont l'agriculture est incluse.

Vu le rôle important du secteur agricole dans notre économie nationale, les pouvoirs publics ont mis en œuvre différentes politiques agricoles qui visent à améliorer la productivité, changer progressivement la situation économique et sociale des agriculteurs au milieu rural (auto gestion, la révolution agraire 1963-1971, la libéralisation de l'activité 1980,...).

Il est à souligner la spécificité du secteur Agricole (risques liés à l'activité, dépendance des conditions climatiques,...) rend son financement trop risqué, mais la création des micros entreprises agricoles apparait comme un enjeu majeur pour accélérer le développement agricole, favoriser la création des activités d'auto emploi, et par conséquent, améliorer les conditions de vie de la population vulnérable.

La micro finance émerge progressivement comme un mécanisme d'appui à l'entrepreneuriat, cette dernière (entrepreneuriat) constitue l'une des pierres d'assises de la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale.

C'est dans ce contexte d'existence de fortes contraintes au développement que naît la micro finance plus au moins inspirée de celle mise en place par Mohamed YUNUS, dont l'ambition est d'offrir des prêts au paysans à faibles revenus, qui souhaitent accomplir une activité, car les contraintes financières dans ce milieu constituent un sérieux obstacle pour le lancement d'une activité et particulièrement dans le secteur agricole.

Le chômage, la pauvreté, la croissance (hors hydrocarbure) sont les problèmes majeurs de l'Algérie dont la wilaya de Tizi-Ouzou n'est pas exclue.

Face à ces problèmes, des mesures d'aides financières de l'Etat sont mises en œuvre. Elles vont se concrétiser à travers les dispositifs d'insertion économique et sociale, parmi lesquels on peut citer: ANSEJ, ANDI, CNAC,... ANGEM qui nous intéressent particulièrement.

Actuellement les débats sont ouverts sur le rôle que joue la micro finance en tant que moteur d'une dynamique entrepreneuriale et moyen d'offrir des services financiers aux pauvres dans le secteur agricole.

Enoncé de la problématique :

Les pouvoirs publics algériens ont mis en place, divers dispositifs afin de développer le secteur agricole et lutter contre le chômage et la pauvreté.

Par ailleurs, l'Algérie a adopté le microcrédit depuis 1996 à travers l'ADS (agence de développement sociale), et après le constat de son échec, l'agence nationale de gestion de microcrédit « ANGEM » a été mise en œuvre pour rejoindre la CNAC et l'ANSEJ dans leurs missions de réalisation des objectifs visés.

Dans une perspective d'analyser l'impact du dispositif de micro finance « ANGEM », sur la dynamique entrepreneuriale dans le secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous allons essayer de répondre à la question suivante :

- **Est-ce que la micro finance contribue à la stimulation de l'entrepreneuriat agricole et lutte contre le chômage en milieu rural ?**

Pour répondre à cette problématique, nous prenons en considération le cas des micro crédits (plafonnés en Algérie à 1 000 000 DA) octroyés dans le cadre du dispositif public ANGEM, en ciblant particulièrement ceux relevant de l'activité agricole.

Objectifs de travail :

L'objectif de notre travail vise en premier lieu à clarifier les acquis en matière de micro finance, afin de constituer les bases d'une connaissance et une vision commune de ce type de finance en Algérie. Par ailleurs, nous souhaitons mettre le doigt sur le rôle majeur de la micro finance plus particulièrement dans le secteur agricole. Ce dernier est stratégique pour le pays et nécessite par voie de conséquence d'analyser tous les dispositifs d'appui.

En deuxième lieu, notre étude cherche à évaluer l'impact du dispositif de micro finance ANGEM, inscrit dans une finalité sociale (réduction de la pauvreté) sur la dynamique entrepreneuriale dans l'agriculture, afin de détecter les effets positifs mais aussi, les obstacles rencontrés par la population ciblée (pauvres, petits agriculteurs, femmes rurales).

Méthodologie et outils de travail :

Notre travail s'inscrit dans une finalité académique, tentant de répondre à la question de recherche. Notre méthodologie de travail est principalement basée sur :

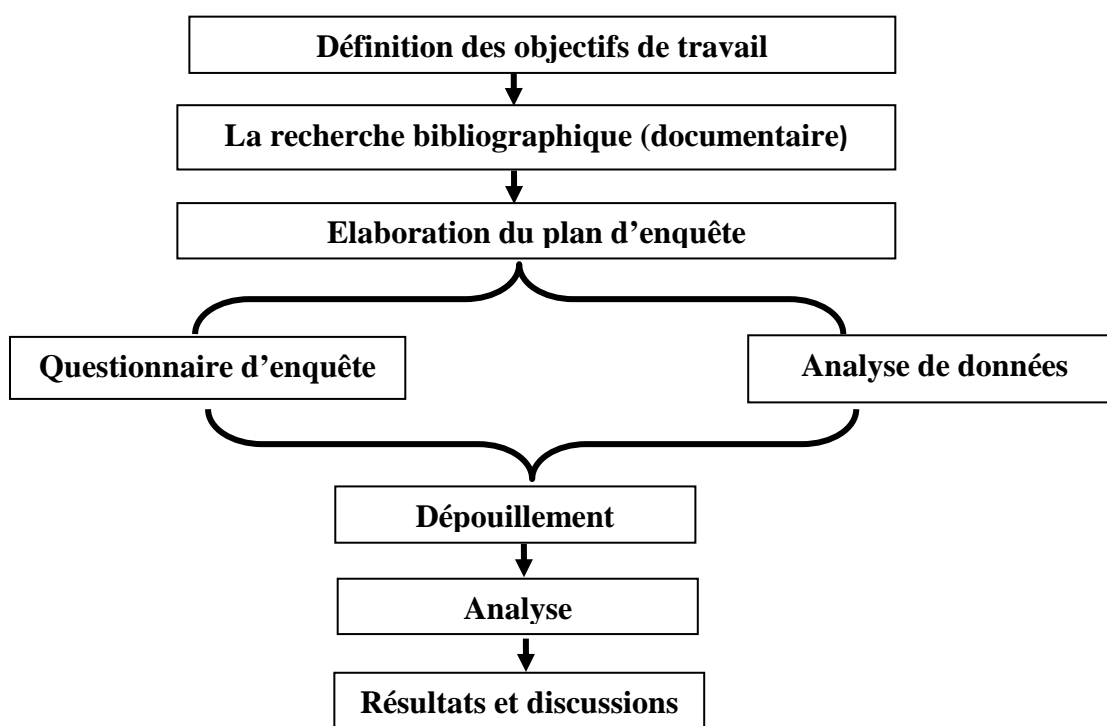
Introduction générale & problématique

La documentation (**recherche bibliographique**) au travers la consultation d'ouvrages et articles relatifs au sujet, afin de clarifier les acquis en matière de micro finance agricole.

Pour mieux approcher le phénomène, nous allons procéder à des enquêtes de terrain, en premier lieu au niveau du dispositif lui-même (ANGEM), afin recueillir **les données statistiques** concernant les projets financés dans différentes branches d'activités du secteur agricole.

Au second lieu, une enquête de terrain sous forme **d'un questionnaire** est établie de manière à répondre à la problématique posée.

Présentation schématique de la méthodologie de travail :



Structure de travail :

Notre travail est structuré en trois principaux chapitres :

Le premier chapitre est consacré aux fondements théoriques de la micro finance (évolution, définition, services, objectifs,...), l'importance du secteur agricole dans l'économie, ainsi qu'à l'évolution des politiques et du financement du secteur agricole en Algérie.

Le second chapitre portera sur l'apport de la micro finance au secteur agricole. Il abordera aussi l'inscription de la micro finance dans l'économie sociale et solidaire ainsi qu'une, présentation du dispositif ANGEM (création, objectifs, modalités de financement,.....).Par ailleurs, une comparaison entre les différents dispositifs d'insertions économiques (ANSEJ, CNAC) mis en place en Algérie, dans le but de situer notre dispositif (ANGEM) et souligner sa particularité.

Le troisième chapitre tentera d'apporter une réponse à la problématique par une analyse conjointe de données, traitement de notre questionnaire d'enquête et des études de cas avec les promoteurs agricoles.

Justification du choix de thème :

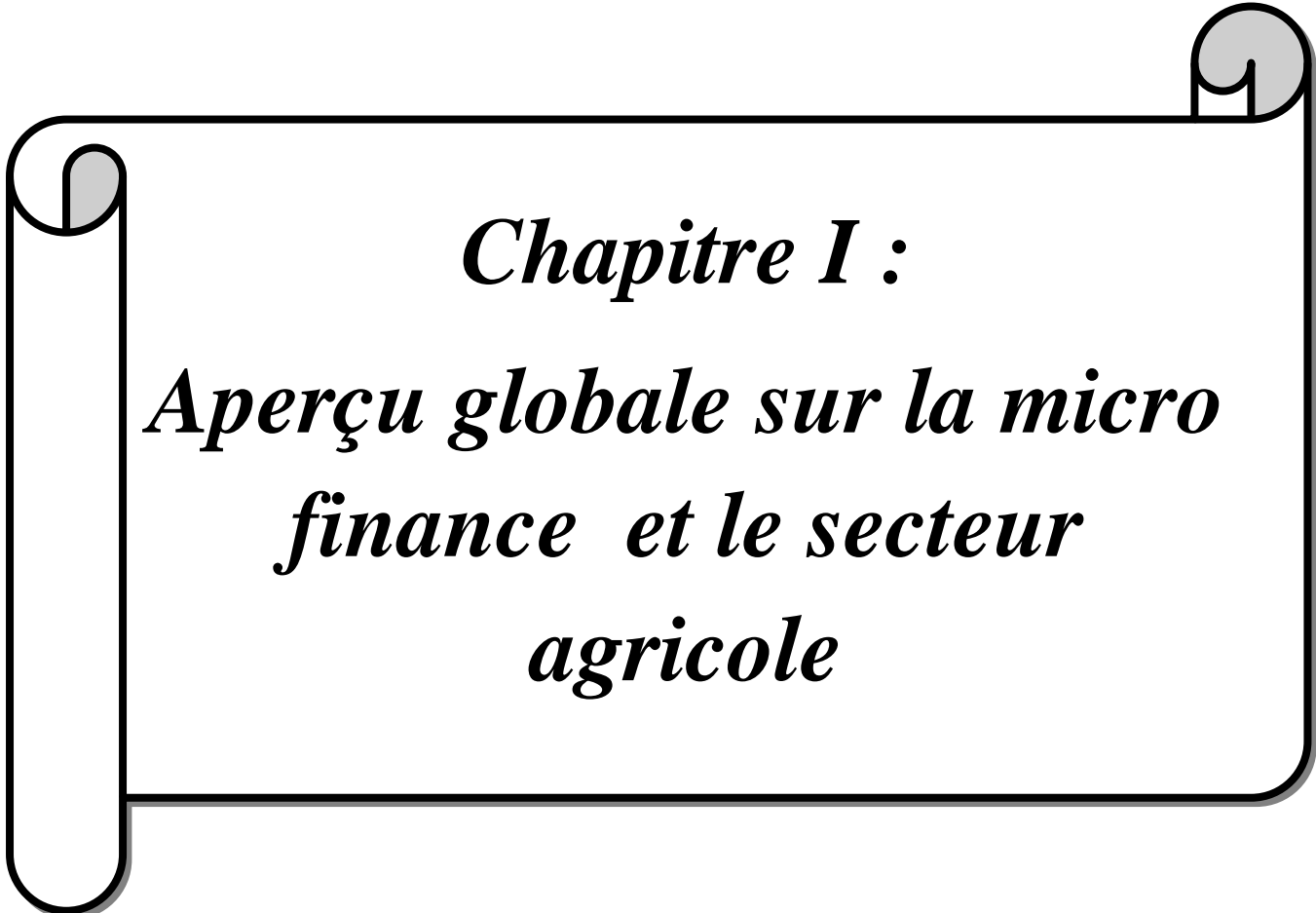
Le choix du sujet s'explique par l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale, notamment dans le contexte actuel de crise pétrolière et de donc de la volonté de l'Etat de relancer ce secteur. La micro finance peut représenter un véritable outil pour relancer ce secteur notamment dans les zones rurales et montagneuses comme la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le choix de la wilaya de Tizi-Ouzou s'explique par son caractère rural et montagneux. La micro finance est particulièrement adaptée pour le financement du type d'activité agricole présente dans cette wilaya. Il s'agit souvent d'une agriculture familiale et vivrière ne nécessitant pas des financements classiques importants, adaptés aux zones de plaine, avec les grandes exploitations.

La mesure de l'impact de la micro finance est un exercice complexe car plusieurs facteurs, au-delà de la micro finance, peuvent contribuer à l'explication des évolutions constatées, ce qui mérite une attention particulière dans le choix des techniques d'enquête.

Aussi, notre intérêt pour la micro finance s'explique par son caractère doublement économique et social¹.Il s'agit alors de souligner la contribution de ce dispositif au développement économique de notre wilaya et de prendre les mesures adéquates pour remédier aux insuffisances.

¹ PHELIPPE JEANINE ? Mariam Sangaré « la micro finance quel impacte économique et social ? » <http://www.iut-tarbes.fr/rech/cv/jeanine2007.pdf>.



Chapitre I :
Aperçu globale sur la micro
finance et le secteur
agricole

Introduction :

La micro finance est un concept complexe qui nécessite une analyse détaillée pour cerner ses principaux outils, ses institutions et son rôle dans le financement de l'économie, notamment les petites entreprises familiales, relevant des secteurs traditionnels à faible rentabilité comme l'agriculture.

Cette activité agricole joue un rôle important dans le développement du reste de l'économie, ce qui le met au premier rang des préoccupations de la planète. Elle est génératrice de l'emploi, participe à la sécurité alimentaire et limite l'exode rural. Néanmoins, elle est confrontée à de nombreuses difficultés notamment financière qui freinent son déploiement. La micro finance représente à ce titre un mécanisme totalement adapté à ce type d'activité, dans les milieux ruraux avec de petites exploitations agricoles.

Le présent chapitre a pour objectif de présenter dans la première section, les fondements théoriques de la micro finance, puis dans la deuxième section, il s'agit de faire le point sur l'apport de la micro finance au secteur agricole. Enfin, une dernière section sera consacrée à une revue historique des mécanismes de financement de l'agriculture en Algérie.

Section 1 : Fondements théoriques de la micro finance

La micro finance a émergé comme un mécanisme d'appui à la population vulnérable exclue du financement classique.

Elle s'est rapidement généralisée pour devenir l'outil privilégié de lutte contre la pauvreté.

1-1 Evolution de la micro finance

La micro finance, dans sa forme moderne est née dans les années 1990. Elle tire ses racines des pratiques informelles en vigueur depuis des siècles pour devenir un modèle clé dans le financement de l'économie actuelle.

Dans les pays en développement, dans un contexte caractérisé par l'échec et la défaillance des modalités traditionnelles de financement du développement et l'accès limité aux services financiers, la micro finance représente une alternative pour intégrer les populations pauvres et exclues du financement classique.

Encadré (I.1) : la micro finance en quelque chiffres

En 2004, la campagne du sommet du microcrédit répertorie 3164 IMF :

- 118 IMF dans les pays développés, 3046 IMF dans les PED.
- Servent 92 millions de clients.

Répartition par zone géographique :

- Asie: 1630 IMF - 81 millions de clients - prêt moyen 402 USD,
- Afrique sub-saharienne : 994 IMF - 7 millions de clients - prêt moyen 370 USD.
- Amérique latine : 388 IMF - 3.8 millions de client -prêt moyen 903 USD.
- Afrique du nord et Moyen Orient : 34 IMF - 0.2 millions de clients - prêt moyens 348 USD

Source : MARIA NOWAK. édition, J.-C. lattes 2005

La compréhension de l'origine de la micro finance nécessite un retour sur l'historique des pratiques informelles.

1-1-1. La finance informelle (direct) au 19^{ème} siècle

La finance informelle peut être défini comme suit : « La finance informelle est un processus macro et micro qui conduit en dehors des circuits et des intermédiaires financiers institutionnels a la constitution d'une épargne (stock), monétaire réelle et sa mobilisation (flux de créances et de dettes) sous des formes monétaires ou réelles. Il s'agit donc d'opérations financières légales. Mais qui ne sont pas officiellement enregistrées et réglementées et qui échappent à l'orbite des institutions officielles, tout en se caractérisant par un phénomène de proximité entre les pourvoyeurs de financement et les emprunteurs. », (Limas, 2004).

De cette définition, il nous apparait que la finance informelle est une pratique **d'épargne et de crédits** qui n'est pas soumise au respect des règles d'un schéma fixe.

La pratique de la finance informelle dans les pays en développement s'effectue principalement a travers **tontines¹**, (*rotating saving and credit association, rosca*), ou **appelé aussi les pratiques collectives** qui désignent les multiples regroupements d'épargnants dont les membres versent une somme fixée à l'avance d'une manière

¹L'expression des tontines est née en France au nom d'un banquier Napolitain nommé Tonti qui a vendu à Louis XV l'idée d'emprunter de l'argent sans le rembourser, en versant seulement chaque année la totalité de l'intérêt. (Ielart, 2002).

périodique et reçoivent à tour de rôle le produit des versements des participants, basée sur l'importance des relations existantes entre les participants.

Il existe des tontines actives en Amérique latine : comme le Pérou, Bolivie (*Pasanaku*), le Mexique (*Tanda*), ainsi qu'on les rencontre aussi sur le continent africain : Ethiopie, Somalie, Egypte (*Gamaiyah*), Cameroun (*Bamiléké*),...

Dans nombreuses parties d'Asie on les trouve également : au Vietnam (le Huy ou le ho), en Corée (kye), en Indonésie (l'*arisan* ou le *paketan*), au philippines (le paluwagan), en Inde (*chitfund*) et au Sri Lanka (*le cheetu*), au Népal (le *dhikuti*), en Thaïlande (le *pia huey*). (Servet 2006).

Le succès des tontines est basé sur leur capacité de transformer une contrainte individuelle d'épargne en une contrainte collective.

Les tontines peuvent être classées selon différents critères², la distinction retenue est celle de Michel Jellart (1989) qui distingue :

- **Tontines mutuelles** : chaque personne reçoit autant qu'il verse,

- **Tontines commerciales** : dans ce genre de tontines l'organisateur est rémunéré, la rémunération peut être faite par deux méthodes :

- Par rétention du premier versement fait à chaque renouvellement du cycle de la tontine.
- Par un pourcentage du lot remis périodiquement à chaque membre bénéficiaire de la tontine.

- **Tontines financières** : le lot est vendu aux enchères.

Ces pratiques informelles présentent des limites :

²On trouve : des tontines à caractères associatifs par opposition aux Tontines à objectifs **financiers dominant**. des tontines **relationnelle (fermes)**, Tontines **personnelles (ouverte)**,

On distingue ainsi entre :

Tontines de quartier ou de village : qui regroupe les personnes entretenant des rapports de voisinages, plus rarement de parenté.

Tontines professionnelles : exemple tontines de salaires d'une même entreprise, ou d'un même service,...

- Finance limitée dans le temps (à court terme) : il n'y a pas accumulation financière qui va permettre à l'entreprise de grandir.

- Finance limitée dans l'espace: les membres d'une tontine se prêtent et empruntent seulement entre eux.

I-1-2. Le secteur semi-formel ou intermédiaire³:

La finance informelle commence à se moderniser et à se formaliser par la création de nouvelles institutions comme suit :

- Des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit :

Les mutuelles et coopératives sont très répandues dans le monde et ciblent principalement les populations démunies. Elles sont détenues par leurs membres qui sont les principaux bénéficiaires de leurs services.

- Les caisses villageoises

Elles sont créées à partir des besoins, des habitudes et réflexions des individus qui forment le village ou la communauté. Ces caisses sont autogérées. Ces caisses on les trouve en Bolivie (1984), Mexique (1989), et à partir de 1992 en Afrique (Ouganda, Malawi, Afrique du Sud, Tanzanie.

-Les expériences de crédits directs gérés par des ONG locales

Ces institutions étrangères se sont inspirées des pratiques de la finance informelle dans le but de réduire les problèmes de risque.

I-1-3 Les décennies d'expansion de la micro finance :

Selon Servet (2006), on distingue trois décennies d'expansions de la micro finance **(Tableau I.1)**.

³ SMAHI Ahmed, « Micro finance et Pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen », thèse de doctorat, Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen, 2009-2010 (p135).

Tableau (I.1): Les trois décennies d'expansion de la micro finance selon Servet

Période	Caractéristiques
1975-1985 (Emergence)	<p>Emergence des premières organisations de micro finance, généralement de petite taille, avec des taux élevés de remboursement des prêts (toutefois elles bénéficient de peu d'autonomie financière car généralement ne couvre pas leurs charges par leurs ressources propres ni de leurs activités financière).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1983 : création de gramen Bank au Bangladesh par Yunus. - Joseph Blatchford, crée ACCION, une ONG visant à aider les plus pauvres à s'aider eux-mêmes;
1985-1995 (Croissance)	<p>Un grand nombre d'institutions, financièrement autosuffisante, commencent à atteindre une taille considérable, et même établissent des liens avec les banques commerciales.</p> <p>Exemple : BRI en Indonésie, Banco sole en Bolivie,...</p>
1995-2005 (euphorie)	<p>Intégration de la micro finance dans les programmes de développement économique par la prolifération des modèles, une forte tension entre l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'autonomie financières des organisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> -1992, PRODEM, ONG Bolivienne créé 1986décide de filialiser ses activités microcrédit sous forme de banque en créant banco solidario (banco sol). -1995: creation du consultative group to assist the poor (CGAP). -1997 : première compagnie internationale de microcrédit à Washington. <p>On trouve aussi : KREP au Kenya, PADM au Bénin, Kafogigineur au Mali.</p>
Depuis 2005 (maturité)	<p>La décennie ouverte celle de la diversification des services de micro finance, une interrogation croissante sur la capacité de micro finance à réaliser ses promesses et sur l'efficience relative des institutions dans les contextes particuliers dans lesquelles elle intervient.</p> <p>Cette période est caractérisée ainsi par le développement de nouveaux produits : micro assurance, mobile banking,...</p> <ul style="list-style-type: none"> -2005 : année internationale de microcrédit. -2006 : prix Nobel de la paix attribuer à YUNUS . -2007 : cotation en bourse de comatamos IMF mexicaine. -2009 : principes de protection des clients en micro finance (ACCION & CGAP).

Source : construit par nous-mêmes d'après Servet (2012, p12).

I-2. Les deux grands courants de pensée de la micro finance ⁴:

L'objectif des IMF consiste à concilier la performance sociale (PS), qui vise à réduire la pauvreté et la performance financière (PF) qui vise à assurer une rentabilité pérenne, fait objet d'opposition entre deux approches celle des institutionnalistes et celle des welfaristes, bien que les deux approches⁵ partagent l'objectif de réduction de pauvreté.

Tableau (I.2) : la base de distinction entre les welfaristes et les institutionnalistes

	Les welfariste	Les institutionnalistes
Viabilité financière	Non	oui
Performance sociale	Accès sur la minorité des plus pauvres	Accès sur la majorité des moins pauvres

L'opposition entre les deux courants est appelée : « micro finance schisme ».

I-2-1.l'approche welfariste : appelé aussi « crédit dirigé» ou bien « *directe crédit approach* » :

L'école welfariste a été identifiée comme une école de mesure de la pauvreté (Asselin et Anyck, 2000), sa vision est dite « bien être », ainsi, elle cherche l'amélioration des conditions de vie des clients, cherche les très pauvres qui sont généralement plus risqués et moins accessibles, même si cela demande un recours supplémentaire aux subventions.

Ces institutions sont essentiellement à caractère solidaires, ONG ou coopératives, qui considèrent la micro finance comme un moyen clé pour réduire pauvreté des plus pauvres.

L'approche welfariste a toutefois engendré des taux de remboursement faibles ainsi, que des coûts de fonctionnement très élevés conduisant à l'échec et à la disparition de certaines IMF qu'elle se base sur une logique de subventions.

⁴ BERGUIGA Imène, « Performance sociale versus performance financière des institutions de micro finance », Université Paris XII paris, 2011, (p 45).

⁵ La (PF) est mesurée essentiellement par l'autosuffisance financière et opérationnelle, alors que La (PS) peut être évaluée par l'impact du microcrédit sur les clients « *impact assesment* ».

Dans ce sens Schreiner, 2002 a défini six aspects permettant de mesurer l'impact socio-économique d'un programme d'une IMF : le niveau de richesse des membres clients « *wealth* », le coût (à la charge des clients), la portée sociale (l'importance sociale du bénéficiaire d'un membre, « *depth* »), la taille de la clientèle « *breadth* », la durée de la mission (« *length* »), et l'éventail de services offerts « *scope* ».

Cette approche a fait l'objet de nombreuses critiques a partir des années 1970 et surtout dans les années 1980, en raison de leur Subjectivité, de leur coût et des difficultés méthodologiques qu'elles entraînent (de Briey, 2005). Un renouveau de la pensée économique et financière était nécessaire afin d'étudier à nouveau les conditions de réussite de ces IMF.

I-2-2.l'approche institutionnaliste : appelé aussi de « marche financier » (*Financial mark et approach*) :

Les institutionnalistes mettent l'accent sur l'évaluation de la performance du point de vue de l'institution plutôt que du point de vue des clients.

Ils considèrent l'autonomie financière comme un critère qui remplit au mieux la mission sociale. (Cornée, 2006).

Les institutionnalistes justifient leurs vision vis à vis de l'autonomie financière par : premièrement les bailleurs de fonds tels : la banque mondiale, les agences gouvernementales, pour le développement son restrictifs dans leurs aides financiers aux profits des IMF qu' la condition d'être rentable.

Puisque le financement par les agences de donation est limité, cela signifie que les IMF ne peuvent accroître leurs couvertures plus que la proportion des ménages pauvres sur la base des fonds des donateurs.

Cette approche est représentée essentiellement par des institutions financières : soient des institutions spécialisées en micro finance réglementées (ONG, institutions financières non bancaires et associations de microcrédit) qui s'inscrivent clairement dans une logique de rentabilité, soit des caisses villageoises ou certaines banques commerciales traditionnelles qui se sont plus récemment impliquées dans la micro finance.

Tableau (I.3): comparaison entre les welfaristes et les institutionnalistes :

	Approche welfariste	Approche institutionnaliste
Approche	Evaluation de la performance du point de vue client : -portée sociale	Evaluation de la performance du point de vue de l'institution financière : -pérennité et viabilité des IMF
Clientèle visée	Très pauvres	Micro entrepreneurs qui sont proches de la ligne de pauvreté
Type d'institution	Institutions solidaires	Institutions commerciales
Méthodologie financière	Recours aux subventions	Autonomie financière
Critiques	-problème de pérennités et de fiabilité. -coût de fonctionnement élevé et des taux de remboursement bas	-problème de sélection de la clientèle (ne touche pas les plus pauvres des pauvres). -l'autonomie financière est une stratégie a long terme. -taux d'intérêt élevé.
Objectif (commun)	Réduction de la pauvreté	

Source : barguigna imène, « performance sociale versus performance financiers des institutions de micro finance », université Paris XII paris, 2011, (p 45).

Les approches des *welfaristes* et des *institutionnalistes* ont fait l'objet d'un certain nombre de critiques. La première approche est confrontée au problème de viabilité et de pérennité induit par les subventions, la faiblesse des taux de remboursement et l'augmentation des coûts de fonctionnement ; la second approche privilégie une clientèle de micro entrepreneurs très proches de la ligne de pauvreté auxquels sont appliqués des taux d'intérêt assez élevés pour assurer l'autonomie financière des IMF.

1-3. Définition et caractéristiques de la micro finance :

Le concept de micro finance est confondue la plupart des temps avec celui de microcrédits, et on parle généralement de crédits solidaires, de finance décentralisée (SFD), de finance semi formelle, de finance intermédiaire, ou encore de services financiers de proximité, etc. L'importance ici sera d'expliquer au mieux cette notion.

Selon Guérin (2000, p 145), « Le microcrédit est une composante de la micro finance, définie comme l'ensemble des services financiers (crédit, épargne, assurance, transferts de fonds pour les migrants), généralement de faible montant, destinés aux populations exclues des institutions financières classiques ».

Selon Sriram et Kumar (2005, p1) : « La micro finance est l'offre d'une large gamme de services financiers comme les dépôts, les prêts, les services de paiement, les transferts de monnaie et d'assurances pour les ménages pauvres et leurs micro entreprises... (et) organisée autour du concept de la mutualisation. »

D'après Jeulefack Nguimgo (2003, p 12) : « La micro finance est l'offre de services financiers et non financiers adaptés aux pauvres, à ceux qui n'ont pas accès aux services financiers formels ».

Malgré la diversité des définitions de la micro finance, aucune d'entre elles n'est parfaitement adéquate à la variété des pratiques reconnues. Mais il est possible de relever plusieurs éléments communs à ces définitions pour qu'on puisse cerner ce concept.

Ces éléments sont considérés comme des principes de la micro finance et sont au nombre de trois :

-Faible montant des opérations ;

-La proximité non seulement spatiale mais aussi mentale et sociale entre l'organisation et la population ciblée : les services reposent sur la proximité avec les bénéficiaires :

-Proximités géographique : avec le développement d'agence rurales ou les services de banquiers ambulants qui se déplacent vers les clients.

-Proximité sociale : qui vise la réduction des barrières entre les clients et l'institution (agents locaux, services adapté au contexte culturel et religieux)

-Proximité temporelle : qui se traduit par des contrats fréquents entre l'institution et ses clients par des remboursements réguliers ou de fréquentes séances de formation et d'échange.

La proximité au sens de Servet (2006), accroît la confiance, réduit les asymétries d'information et atténue les barrières sociales entre les clients et les institutions.

-La pauvreté supposée des clients des organisations de la micro finance ou l'exclusion qu'ils ou elles subissent.

La micro finance est inscrite dans les politiques dites de « lutte contre la pauvreté », ce qui implique la qualification de la clientèle par « pauvres ». Cela se traduit par des services adaptés aux besoins de cette population marginalisée économiquement ou socialement.(petit

somme, remboursements réguliers, ciblage des actifs des ménages pauvres, contacte directe avec les agents de crédits locaux).

Il est à retenir donc que : « La micro finance est l'offre de services financiers et non financiers adaptés aux pauvres, à ceux qui n'ont pas accès aux services financiers formels » (Nguimgo 2003, p12).

Il ressort de cette définition que la micro finance se distingue⁶ du secteur financier ordinaire, c'est-à-dire des banques, en particulier par son **groupe de bénéficiaires**.

La micro finance vise les couches de population qui sont normalement exclues du secteur bancaire, en particulier les femmes, et a pour objectif principal de leur faciliter l'accès aux services financiers (CGAP 2011 a ; Seibel 2010 ; Welthungerhilfe 2011, p 7).

1-4. Les objectifs de la micro finance :

D'après l'OCDE : « la micro finance vise **l'accès au financement de petits projets** portés par des personnes marginalisées qui aspirent à créer leur propre emploi, souvent par défaut d'autres perspectives parce que l'accès aux sources traditionnelles leur est refusée»⁷.

La micro finance a pour objectif principale : **La lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière**⁸

Dans ce sens, Le 18 novembre 2004, et à travers son discours, l'ex- secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a expliqué que : « L'accès durable au microcrédit contribue à atténuer la pauvreté, en **générant des revenus**, en **créant des emplois**, en donnant la

⁶Hildegard Schürings (chef d'équipe), Nicole Bendsen, Justin Bomda, Malte Landgraff, Peter Lappe, Eva Range, Catharina Weule Maroua/Berlin « Réduction de la Pauvreté par la Micro finance ? Analyse Participative des Clubs d'Épargne et de Crédit au Cameroun », Décembre 2011 SLE – Formation Postuniversitaire en Coopération Internationale Etude commanditée par MISEREOR.

⁷ Verbeeren P, Lardinois I., « Guide pratique sur le microcrédit : l'expérience du prêt solidaire », réalisation ALteR &I, publication de la fondation Roi Baudoin, 2003,(P 11).

⁸Servet (2006) considère : «qu'une personne se trouve en situation de marginalisation et d'exclusion financière quand elle ne peut plus normalement vivre dans la société qui est la sienne parce qu'elle subit un fort handicap dans l'accès à l'usage de certains moyens de paiement ou règlement, à certaines formes de prêt et de financement, aux moyens de préserver son épargne et de répartir dans le temps ses revenus et ses dépenses comme dans la possibilité de s'assurer contre les risques touchant sa propre existence et ses biens ou dans celle de transférer des fonds ou revenus », (p61).

possibilité aux enfants d'aller à l'école, en permettant aux familles **d'obtenir des soins** médicaux et en donnant aux populations de faire les choix qui répondent le mieux à leurs besoins. ».

Il ressort donc que la micro finance vise l'amélioration de la situation socio-économique de la population pauvre, les femmes et les exclus du financement traditionnel, en facilitant l'accès au financement pour crée de l'emploi et générer des revenus.

A son tour le FENU (2001) explique que : « Le but de la micro finance est d'accroître le revenu et de créer de l'emploi chez les populations pauvres, a travers **le développement des micros entreprises** locales, et, dans ce processus, **accroître le bien être financier des emprunteurs, de leurs famille et de leur communauté** au sens large. »

I-5. Les institutions et services de la micro finance (IMF) :

Les institutions de micro finance offrent divers services ayant des caractéristiques particulières en comparaison avec les services des institutions de financement classique. Elles sont définies comme des structures ou des organisations qui prêtent des services financiers à des personnes marginalisées par le système bancaire traditionnel. Ces structures recouvrent différentes formes :

❖ Les caisses locales d'épargne et de crédit et les tontines

Les tontines sont la forme traditionnelle la plus efficace de l'épargne et du petit crédit, tout comme les caisses locales et mutuelles.

Elles agissent de façon autonome pour un groupe de villages ou un quartier urbain. Elles reçoivent l'épargne de leurs membres, fixent elles-mêmes les taux d'intérêt sans tenir compte des lois et du marché financier.

Leur rôle et leur fonction sont essentielles. Elles répondent parfaitement aux besoins locaux et les remboursements sont excellents car tout le monde se connaît et il n'existe que peu de risque en raison de l'autocontrôle.

❖ Les systèmes nationaux et internationaux d'épargne et de crédit

Se sont des caisses locales d'épargne et de crédit, constituées par des unions et fédérations (représentent des millions de membres, plus particulièrement des milieux paysans, fonctionnaires et petits commerçants), quelquefois puissantes à l'exemple de l'APRACA

(Association de crédit agricole d'Asie et du Pacifique), l'AFRACA (Association Africaine de crédit agricole) ou encore les COOCEC ou COOPEC (unions coopératives et Mutuelles d'Épargne et de Crédit).

Elles sont bien ancrées dans leur milieu et sont organisées en mutuelles de type *Raiffeisen* pour couvrir leurs risques.

Il est souvent en dessous des prix du marché. Il n'est pas rare de constater que ces caisses ne s'autofinancent pas, principalement à cause des frais engendrés par leurs efforts de formation. L'aide extérieure est souvent étroitement mêlée à leur financement.

❖ **Les Fondations et ONG, gestionnaires de microcrédits**

Depuis une vingtaine d'années, de très nombreuses fondations ou ONG se sont créées pour distribuer et gérer le microcrédit en Amérique Latine, en Afrique et en Asie.

Ces organisations agissent comme des intermédiaires entre les "financeurs" (agences de coopérations, ONG du Nord, banques, etc.) et les demandeurs de crédit, isolés ou organisés en petits groupes professionnels.

À titre d'exemple, IDESI au Pérou, FIE en Bolivie, SOINTRAL au Chili, APEM à Madagascar, Rural Finance Facility, Get Ahead Foundation et Start Up Fund en Afrique du Sud, Proshika, BRAAC-Crédit au Bangladesh, etc.

❖ **Les Banques de microcrédit**

Depuis quelques années, entraînées par l'expérience de la Grameen Bank du Bangladesh, les grandes Fondations et ONG du microcrédit de plusieurs pays du Sud ont leur propre banque.

L'exemple de Bancosol en Bolivie, de ProEmpresa au Pérou, de la Fondation Carjeival en Colombie, des Syndicat Bank en Inde, de Proshika et de la Grameen Bank au Bangladesh, de la BRI Bank en Indonésie, de K-REP au Kenya, de Rural CreditFacility d'Afrique du Sud, etc.

L'organisation des IMF ne répond pas à un model particulier, il en existe même une telle variété qu'il est bien difficile de les répertorier.

L'admission de la diversité des besoins des exclus justifient la diversification des activités et les produits des institutions de micro finance. Les services offerts peuvent être classés comme suit :

- **Le microcrédit :**

C'est une pratique qui consiste à octroyer des prêts de faible montant à des populations pauvres.

Il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour définir ce qu'est le microcrédit. Les uns, influencés par les dirigeants du Sommet mondial de Washington, estiment que tout crédit de plus de 100 \$ US n'est plus du microcrédit. Les premières expériences de crédit de la Gramen Bank et des organisations prêtant aux femmes pour le petit commerce ou des microprojets se rangent dans cette catégorie. Les autres, et ce sont les plus nombreux, prêtent des sommes, en monnaie locale, allant de 100 à 5.000 voire 10.000 \$US et plus et considèrent leurs prêts comme du microcrédit.

- **L'épargne**

Les fonds reçus par les institutions de micro finance mutualiste sous forme de dépôt, autre que les apportes en capital, les droits d'adhésion et les cotisations, avec le droits d'en disposer dans le cadre de leur activités à charge pour elle de les restituer.

- **La micro assurance**

Ce service peut être complémentaire à l'épargne et aux crédits à condition que les polices proposées soient élaborées avec l'expertise nécessaire. Elle permet de vivre en plus grand sécurité.

- ✓ **Prêt d'urgence :** pour faire face aux préjudices (décès, catastrophe climatique)
- ✓ **L'assurance vie :** qui consiste à verser une indemnité à la famille de l'assuré.
- ✓ **Micro finance hommage :** qui consiste à assurer les biens de production et du bétail.
- ✓ **Assurance santé :** se justifie par la faiblesse du capital financier des exclus de la protection sociale et la difficulté de collaborer avec les centres hospitaliers. Par ailleurs, rare au milieu rural.
- **Le transfert d'argent:** ce service permet le transfert d'argent à distance dans les régions ou zones à faibles revenu pour la population qui est peu desservie par les

institutions bancaires, les IMF peuvent leur rendre ce service à un coût réduit, compte tenu de leur rapport de proximité. On distingue : le transfert occasionnel, transfert régulier, transfert d'argent des immigrants.

En plus de ces services on peut trouver des services non financiers, à titre d'exemple : la **formation** qui accompagne généralement le microcrédit, le **suivi**, **accompagnement** et **conseil**.

La micro finance a permis de reconnaître que les micro-entrepreneurs et certains clients très pauvres sont « bancaables » c'est-à-dire qu'ils peuvent rembourser dans les délais et aussi épargner, à condition que les services financiers soient adaptés à leurs besoins. À cet égard les produits micro financiers se caractérisent par :

- ✓ De petits montants de prêts et d'épargne ;
- ✓ Des prêts à court terme (le plus souvent jusqu'à un an) ;
- ✓ Des calendriers de paiement caractérisés par des versements /dépôts fréquents ;
- ✓ Des versements échelonnés provenant des intérêts et du capital ;
- ✓ Des taux d'intérêts élevés pour le crédit (supérieurs aux taux des banques commerciales mais inférieurs à ceux de l'usure), correspondant au travail intensif des travailleurs, en relation à la sollicitation de petits emprunts et permettant aux intermédiaires de micro finance d'être viables à long terme ;
- ✓ Un accès facile aux agents de la micro finance, ce qui permet aux clients d'épargner du temps et argent et aux premiers de mieux connaître les seconds à leur domicile, là où ils travaillent ;
- ✓ Des formulaires faciles à remplir ;
- ✓ De courts délais de traitement (entre l'exécution de la demande et le versement du prêt) ;
- ✓ Des possibilités d'obtenir de nouveaux prêts plus élevés pour les clients qui remboursent à temps ;
- ✓ L'utilisation de taux d'intérêts réduits (taux d'intérêts décroissants à partir de certains cycles de crédit) pour inciter à rembourser à temps.

I-6.Présentation du model de base «Grameen bank »⁹ :

Ce modèle institué par la Grameen Bank est devenu le plus utilisé dans le monde par les IMF. Cette Grameen Bank ou "banque des villages" en bengalais, a été créée en 1983 au Bangladesh avec le soutien du gouvernement, pour aider les pauvres à échapper à l'emprise des usuriers et à lancer des activités génératrices de revenus.

Le professeur de Dhaka, Mohammed YUNUS, le «*Banquier des Pauvres*», a constaté que les femmes des familles pauvres vivant à proximité de son université, empruntent à des taux très élevés, pour acquérir des matières premières, qu'elles transforment dans leurs activités artisanales (fabrication de tabourets), nécessaires à la survie de leurs familles.

En 1976, YUNUS a pris l'initiative de se substituer d'une façon informelle et à petite échelle aux prêteurs privés.

Un système de prêt est mis en place par YUNUS, il fonctionne selon le principe de « *two-two-one* » c'est-à-dire que les prêts sont attribuer à des individus appartenant à des groupes de cinq femmes, deux femmes reçoivent un prêt et ce n'est que si ces deux bénéficiaires remboursent que les deux suivantes peuvent prétendre au même crédit, puis le cinquième membre du groupe bénéficie à son tour, ensuite le prêt peut être renouvelé. En 2004, la Grameen Bank comptait 4 millions d'emprunteurs dont 96 % de femmes pauvres et elle active à travers ses 1267 agences dans 46 500 villages soit 68% des villages du pays. (Servet ,p 295).

Selon Yunus, il est possible d'éliminée la pauvreté en aidant les pauvres à se transformer en auto entrepreneurs. Les pauvres sont fiables dans le remboursement de leurs crédits. La Gramen banque remplirait une mission humanitaire en offrant aux familles pauvres, particulièrement à des femmes, un accès à un droit universel. Le crédit est délivré afin de permettre l'auto-entreprise (il s'agit de micro-entreprises) pour générer des revenus. Il est spécifié qu'il ne s'agit pas de crédits à la consommation. Pour obtenir un crédit, l'emprunteur doit rejoindre un groupe d'emprunteurs « solidaires ».L'emprunt n'est pas basé sur un contrat légal mais sur la « confiance » avec la banque et entre les membres du groupe. Les institutions de micro finance ont prouvé qu'il est possible de prêter à des populations considérées trop risquées par les institutions de financement traditionnelles et dépourvus de garantie nécessaire pour être solvables, permet de maintenir ou de développer une activité.

⁹ SERVET, opté cite (p295)

Section 2 : Importance du secteur agricole dans l'économie et les contraintes liées à son financement :

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie des nations, son financement est néanmoins confronté à des obstacles dus à la spécificité du secteur.

La présente section tentera a souligner l'importance de se secteur ainsi que, les divers contraintes liées a son financement.

2-1. L'importance du secteur agricole dans l'économie :

L'agriculture occupe une place majeure dans les sociétés humaines, elle intervient à de très nombreux niveaux : nourriture, création d'emploi, échanges internationaux, sécurité alimentaire, limite l'exode rurale,...

Selon le fond international de développement agricole (FIDA, 2011), 70% des pauvres vivent encore au milieu rural. L'agriculture représente plus d'un quart de la valeur ajoutée nationale dans plus de trente pays en développement¹⁰.

L'agriculture est considéré comme la seule activité réellement productrice de richesse et « faisant la vertu des peuples et la force des Etats.» (Weulerss, 2003).

Les pionniers de l'économie de développement, en particulier arrher Lewis (1954) et certain de ses héritiers de l'école de « dualisme » ont donné à l'agriculture un rôle central dans les politiques de développement.

Rostow (1970) affirmait qu'avec les progrès entrepris dans le secteur agricole et l'amélioration de ses performance, nombreux étaient les pays qui avaient franchi une étape essentielle pour accéder à leur développement, il note ainsi que le développement agricole est une condition nécessaire (mais pas suffisante) pour que s'amorce un développement économique général.

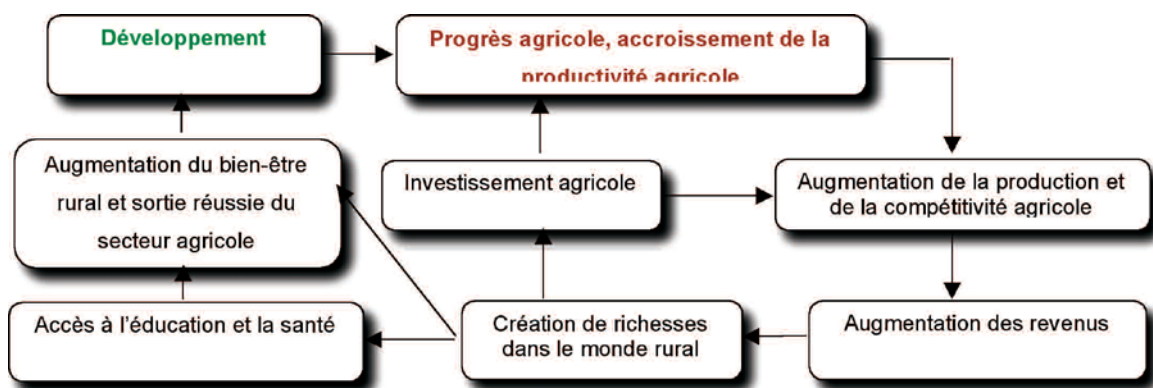
¹⁰Pierre Claquin, Mohamed Chabane, « **L'agriculture au cœur des stratégies de développement** », document de travail, centre d'étude et de prospective, septembre 2013 (P 3).

Plusieurs travaux ont également souligné l'importance de l'agriculture, parmi les travaux les plus récents on trouve, l'analyse de Tiffin et Irz (2006), sur les liens de causalités existant entre productivité agricole et croissance. On peut également citer Petter timmer (2009), qui souligne que le déclin relatif de l'agriculture est inévitable en part du PIB comme en emploi.

L'histoire tend à montrer que, les pays qui ont mené une lutte efficace contre la faim sont généralement ceux qui ont réussi à réaliser des gains de productivité dans leurs secteurs agricoles. Le mécanisme de l'industrie chinoise est souvent mis en avant mais celui ici ne fut possible que par l'intermédiaire d'une réforme agraire qui a permet de soutenir cette croissance. Les réformes agraires (au japon, en Indonésie, en chine sous Deng ziaoping ou encore en inde) ont souvent accompagné des succès industriels.

L'édition 2008 du rapport de la banque mondiale consacre à « l'agriculture au service de développement », a souligné l'urgence de la question alimentaire et l'importance de l'agriculture dans les stratégies et politiques de développement. La sécurité alimentaire et la pauvreté sont les défis majeurs et urgents pour l'agriculture. Lors du sommet de septembre 2000, à new York, les nations unis ont considéré que l'agriculture est un levier particulièrement efficace pour servir les objectifs du millénaire.

Figure (I.1): Effet du progrès agricole sur l'augmentation du bien être



Source : Claquin, Chabane, (2013, p 11)

L'organisation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) a exprimé sa profonde préoccupation en ce qui concerne l'état actuel et future du système agroalimentaire mondiale. La première conférence mondiale sur l'alimentation en 1974 par la communauté international avait reconnu que tous les peuples avaient droit à une alimentation suffisante,

et cela ne peut être réalisé que par la lutte contre la faim, malnutrition et l'insécurité alimentaire.

La production agricole suffisante peut réaliser la **sécurité alimentaire**¹¹, l'activité est **créatrice d'emploi**, ainsi que une **source de revenu** pour la majorité des ruraux, et donc la **réduction de pauvreté** et instrument unique de **développement**.

L'agriculture contribue au développement¹² entant que :

- ❖ **Activité économique** : par l'alimentation de la croissance de l'économie nationale, offrir des opportunités d'investissement et être le principal moteur des industries apparentes.
- ❖ **Moyen de subsistance** : selon les estimations, l'agriculture offre un moyen de subsistance à 86% des ruraux.
- ❖ **Source de services environnementaux** : les interactions entre la production des denrées agricoles et les biens environnementaux sont nombreuses.

La contribution de l'agriculture à la croissance économique, varie d'un pays à un autre, selon la façon dont le pays l'utilise pour réduire la pauvreté et alimenter la croissance, mais elle est généralement plus importante dans les pays les plus pauvres, sous cet onglet, les pays forment trois mondes ruraux distincts :

- **Pays a vocation agricole** : l'agriculture est le principale moteur de croissance, elle est responsable en moyen de 32% de la croissance du PIB, 70% des pauvres vivaient dans les espaces ruraux. Exemple : Afrique subsaharienne.
- **Pays en mutation** : l'agriculture n'est pas un facteur primordial de la croissance économique et contribue en moyenne de 7% à l'augmentation du PIB on peut citer par exemple : chine, inde, Indonésie, Maroc, Roumanie,...

¹¹La notion de « sécurité alimentaire » a émergé dans les années 70 suite a des crises alimentaire liées a la forte hausse des prix entre 1972-1974 , En 1996, le sommet mondial de l'alimentation a consacré cette évolution dans une définition désormais largement conventionnelle : « **La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine** ». (Rapport sur le développement dans le monde 2008 « L'Agriculture au service du développement », Banque mondiale Washington (p, 23)

¹²-Rapport sur le développement dans le monde 2008 « L'Agriculture au service du développement », Banque mondiale Washington (p, 10)

- **Les pays urbanisés** : la contribution de l'agriculture est encore plus réduite à 5 %, exemple : pays d'Amérique latine, un grands nombre de pays d'Europe et d'Asie centrale (population urbanisée est de 88%).

L'agriculture peut être un moteur de croissance économique, isoler cette dernière (l'agriculture) des autres secteurs économiques n'a qu'une pertinence limitée des lors qu'il s'agit de penser au développement dans son ensemble.

À cet égard il est indispensable de donner aux agriculteurs les outils financiers nécessaires pour développer leur activité et maintenir la croissance de l'emploi et des revenus. Les institutions de micro finance pourraient jouer un rôle central dans ce financement, notamment pour le cas des petites paysans sans ressources suffisantes.

2-2. Les contraintes liées au financement du secteur agricole :

L'activité agricole regroupe diverses branches, parmi lesquelles on peut citer : les différentes formes de **culture** (polyculture, viticulture, maraîchage, arboriculture et toutes les cultures spécialisées), **les élevages** traditionnels (chevaux, bovins, ovins, caprins, porcins, etc.), et les élevages plus spécialisés (apiculture, animaux domestiques ou exotiques).

Le terme financement de l'agriculture est large et recouvre des domaines de nature différente :

- ✓ Le financement de l'exploitation agricole (campagne agricole, équipements, soudure,...) ;
- ✓ Le financement des organisations agricoles ;
- ✓ le financement de la commercialisation des productions agricoles ;
- ✓ le financement des services d'appui à l'agriculture (vulgarisation, recherche, Infrastructures,...).

Les activités agricoles se distinguent des autres secteurs économiques sur plusieurs aspects, ce qui constitue une contrainte à l'offre financière pour ce secteur.

Les facteurs qui entravent le développement de services financiers aux agriculteurs sont nombreux et peuvent être identifiés comme suite :

- ❖ **Localisation de ces activités dans des zones enclavées** : caractérisées par une faible densité de population, manque d'infrastructures qui rend plus couteux l'accès aux services financiers.

- ❖ **La difficulté de la mobilisation de l'épargne en milieu agricole et rural :** qui est une contrainte forte pour la création d'une offre de financement durable. Les formes traditionnelles d'épargne (bétail, stock de céréales, bijoux, ...) ont encore le plus souvent la préférence des populations rurales qui les trouvent plus souples, plus fiables, voire souvent plus rentables que l'épargne offerte par les institutions de financement. La faible mobilisation de l'épargne, et particulièrement celle de l'épargne longue et stable (dépôt à terme) limite la consolidation financière des institutions et leurs ressources de crédit.

- ❖ **La rentabilité des activités agricoles est variable et aléatoire :** elle dépend d'une combinaison de facteurs internes aux exploitations (contexte agro-écologique, degré d'intensification, de maîtrise technique, d'insertion dans le marché, ...) et externes, non ou faiblement maîtrisés par les exploitations (prix des produits, coût des facteurs de production, évolution des marchés, qualité des infrastructures). Elle est liée aussi à la qualité des services d'appui à l'agriculture (approvisionnement en intrants, commercialisation, conseil technique, vulgarisation, recherche). Au sein de la combinaison d'activités économiques des ménages, la rentabilité des activités agricoles est souvent plus faible et plus aléatoire que celle des activités non agricoles.

- ❖ **La temporalité des cycles de production et la saisonnalité des activités et revenus agricoles :** les besoins de liquidité et les rentrées monétaires mobilisées pour le remboursement du crédit sont concentrées sur des périodes relativement courtes et impératives, ce qui requiert une adaptation étroite des procédures de crédit aux calendriers agricoles et pose aux institutions financières des problèmes de gestion de la liquidité et de la régulation annuelle de la productivité des agents, en cas de portefeuille de crédit fortement agricole.

- ❖ **Le degré élevé du risque lié au financement du secteur :** le financement de l'agriculture est caractérisé par un degré élevé de risque, de différente nature : climatique, sanitaire, économique (variation de prix, difficultés d'écoulement de la production, concurrence avec les produits d'importation...). Ces risques sont souvent covariants : ils pèsent sur l'ensemble des emprunteurs d'une zone donnée (sécheresse, inondations, épizooties, ...) au même moment. Les risques covariants sont plus difficiles à mutualiser et désamorcent les mécanismes de sécurisation habituellement utilisés par la micro finance (caution solidaire de proximité).

A ces risques pesant sur l'activité agricole, se conjuguent des risques moins spécifiques, liés à l'emprunteur : défaillance pour décès ou maladie, « mentalité dégradée » par rapport au crédit dans bon nombre de zones agricoles où les expériences de crédit laxistes se sont succédées, ou encore défaillance pour cause d'endettement non maîtrisé.

Par ailleurs, les risques liés à l'activité agricole constituent une contrainte à l'offre financière pour ce secteur.

La spécificité du secteur implique des financements, tenant compte de la diversité des besoins en services financiers exprimés par les ménages agricoles au milieu rural dont profit varie. (Wampfler et le pneu, 2002). Tout d'abord, les besoins de l'exploitation agricole familiale, sont en priorité car elles permettent de faire vivre le ménage. Les besoins en terme financiers exprimés par les ménages agricoles (Solène morvant-roux, 2009) peuvent être classés comme suit :

- ❖ **Besoins à court terme** : financement des intrants, la main d'œuvre, location et métayage, embauche et stockage ;
- ❖ **Besoins à moyens et à longs termes** : Equipement pour l'intensification, la commercialisation (transport), le stockage (locaux) ; achat d'animaux, achat de terrains ;
- ❖ **Besoins familiaux** : santé, éducation, habitat ;
- ❖ **Epargne** ;
- ❖ **Services non financiers** : formation, appui techniques.

Tous ces facteurs expliquent le faible intérêt envers l'agriculture porté par des institutions de financement classique, car ils constituent des obstacles importants à la mise en place d'une offre de services financiers destinés à l'agriculture.

Le financement de l'agriculture, représente un défi de taille à relever, compte tenu de sa spécificité. La réponse à ce besoin de financement doit être par une offre de services adéquate, c'est à cet égard que se trouve les institutions de micro finance qui ont relevé ce défi , par la réponse aux besoins financiers des agriculteurs et la population défavorisée au milieu rural, afin de lutter contre le chômage et la pauvreté et améliorer la situation socio-économique .

Section 3 : Evolution des politiques et du financement agricole en Algérie

Depuis l'indépendance, différentes politiques et sources de financement ont été adoptées dans le secteur agricole en Algérie, compte tenu de l'environnement économique, politique et social.

3-1 Evolution des politiques agricoles en Algérie¹³:

De multiples phases ont marqué l'évolution du secteur agricole en Algérie, qui peuvent être présentées comme suite :

Période de l'autogestion agricole (1962-1967)

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a hérité une agriculture qui représente plus de 20% du produit intérieur brut et occupait plus de la moitié (55%) de la population active (bessaoud, 1994). Durant cette période, l'Algérie avait adopté le model de collectivisation des terres et la main d'œuvre agricole était constituée essentiellement d'ex-salariés des domaines coloniaux et de khammès.

Période de la révolution agraire (1971-1979)

Elle est venue pour confirmer l'orientation socialiste, en 1971, le président Boumediene a lancé la révolution agraire qui comporte triple objectifs : - La rupture du dualisme moderne traditionnel qui affectait le secteur agricole hérités de la période coloniale mais aggravé par l'autogestion ; La lutte contre le chômage, avec l'attribution des terres à ceux qui n'en avaient pas, en limitant la taille des propriétés privées ; et l'aménagement des zones rurales en villages socialistes.

Période des premières réformes de l'économie agricole (1979-1999)

Face à la stagnation persistante de la production agricole (la part de l'agriculture dans la création des richesses nationales a chuté à moins de 10 % au cours de la decinée 1980-1989) et les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées, un certain nombre de réformes ont été introduits.

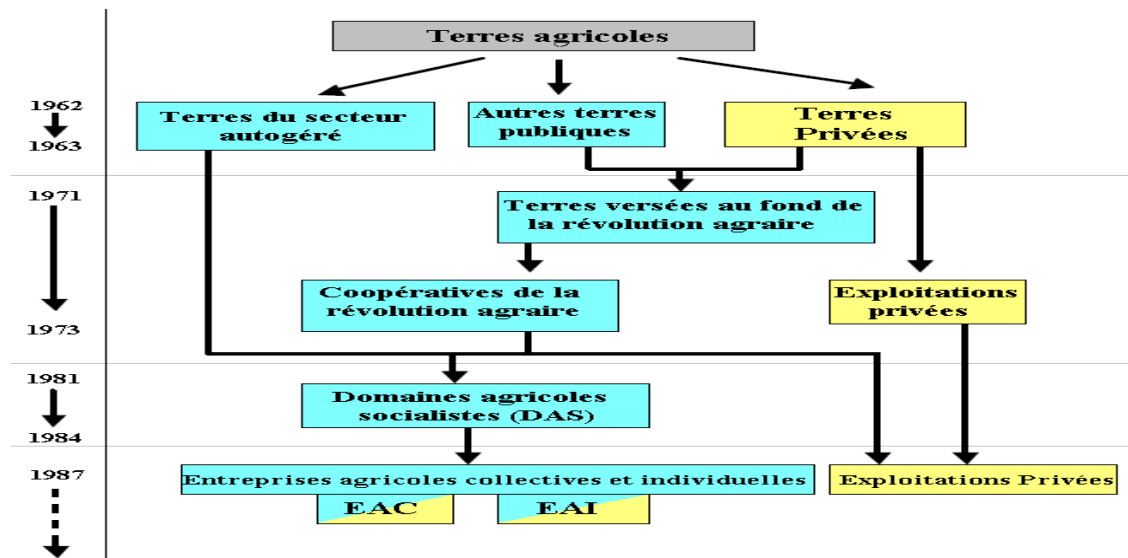
¹³« Les fondamentaux de la politique du renouveau agricole et rural », revue et perspectives, MADR, mai 2012, www.minagri.dz

En 1987, la loi 87-19 de 08/12/1987 a définis les nouveaux statuts par la restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS) qui ont été transformés en exploitation agricole individuelles (EAI) et exploitation agricoles collectives (EAC). Selon la présente loi : « Les terres doivent être exploitées collectivement et dans l’indivision, avec des quotes-parts égales entre chacun des membres du collectif librement associé. Chaque producteur ne peut prétendre à plus d’une quote-part ni faire partie de plus d’un collectif ». (Ministère de l’Agriculture, 1999). Au cours de la même période, une partie des terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire ont été restituées à leurs anciens propriétaires (loi d’orientation foncières de 1990).

En 1992, la consultation nationale sur l’agriculture, qui a pour objectif l’établissement d’un diagnostic de l’état de l’agriculture au terme de 30 ans d’indépendance ainsi que, de proposer une nouvelle approche de développement de l’économie agricole, dans un contexte de transition et d’ouverture au marché mondiale.

Suites aux recommandations de cette consultation, certaines mesures de réorganisation ont été entreprises par l’Etat afin de promouvoir le développement du secteur. Des conférences nationales ont été lancées en particulier sur le foncier agricole (décret sur la création d’office national des terres agricoles (ONTA) 1996) et sur l’agriculture (politiques des filières et statuts d’exploitation agricole). L’Etat lance un programme spécifique à savoir les programmes de grands travaux, de reboisement et d’emploi rural. Ces recommandations n’ont pas pu malheureusement se matérialiser compte tenu des contraintes à savoir, la crise financière qu’a connue le pays au cours des années 90 et les mesures d’austérité imposées par les programmes d’ajustement structurel (PAS) ;

Figure(I.2) : les grandes phases des structures agraires algériennes depuis 1962.



Source :IMACHE,A.,BOUARFA,S.,MATHIEU,D.,KEMMOUN,H.,HARTANI,T.,OUZERI,B.,« Les arrangements de proximité sur les terres publiques : un choix délibère ou une " question de survie " pour l'agriculture irriguée en Algérie ? », (p3)

A partir de 1999, l'Algérie a procédé aux lancements d'un programme de relance ambitieux.

Le plan national de développement agricole (PNDA) (2000-2004) : Dans le cadre du programme de soutien à la relance économique, les soutiens se sont orienter vers l'investissement au sein des exploitations agricoles afin d'améliorer la contribution du secteur aux besoins alimentaire du pays.

En 2002, le PNDA a été élargie pour intégrer l'appui au monde rural et par conséquent été renommé **programme national de développement agricole et rural (PNDAR)**, Parallèlement à la création du ministère délégué en charge du développement rural en 2003.

Avec le PNDAR, des objectifs plus larges ont été définie pour inclure :

- La consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire ;
- Valorisation de toutes les ressources disponibles ;
- Protection de l'environnement.

L'ensemble des activités et des initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçus pour être en cohérence avec le concept de développement durable (économiquement rentable, socialement acceptable et durable du point de vue de l'environnement).

En 2008, adoption de la loi d'orientation agricole qui trace les axes de développement durable de l'agriculture et du monde rural en générales.

En Février 2009, le discours du chef d'Etat à Biskra a posé les fondements de la politique du renouveau agricole et rural (PRAR).

La politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 : Cette politique vise le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale. Elle porte des orientations qui ont pour objectifs le développement du secteur agricole et le milieu rural. Il s'agit ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé, d'impliquer les différents acteurs et de faire émerger une nouvelle gouvernance dans la politique agricole et des territoires ruraux.

Cette stratégie s'articule autour de trois piliers complémentaires et d'un cadre incitatif :

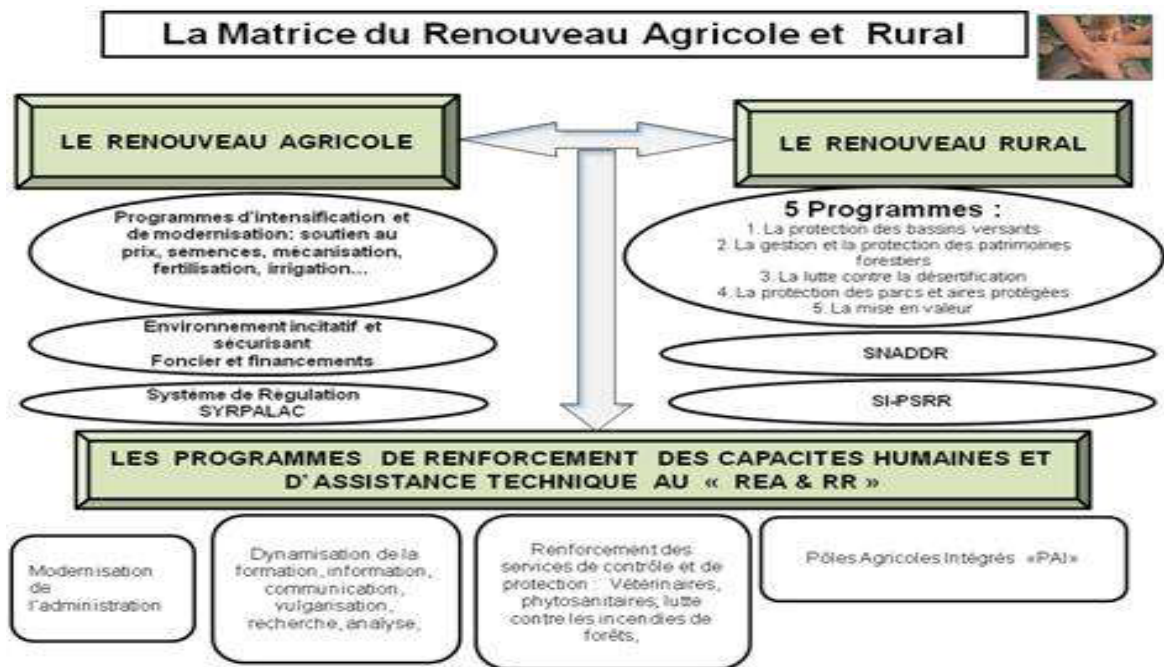
1^{er} Pilier - Le Renouveau Agricole : se traduit, en termes opérationnels, sous forme de trois grands types d'actions : le lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui vise l'accroissement de la production et de la productivité ; la mise en place d'un système de régulation qui vise à sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation d'une part, assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs d'autre part ; et la création d'un environnement incitatif et sécurisant.

2^{ème} Pilier - Le Renouveau Rural (PPDRI) : est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs, vise l'intégration des zones marginalisées dans l'économie nationale par la mise en valeur des ressources locales et les produits de terroir.

3^{ème} Pilier - Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT) : se traduit dans un programme d'envergure de renforcement des

capacités humaines et d'assistance technique qui s'appuie sur une modernisation des méthodes de l'administration agricole ; d'un investissement le plus conçu sur la base de la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ; d'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les Institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur .

Figure (I.3) : la matrice du renouveau agricole et rural



Source : présentation de la politique du renouveau agricole et rurale en Algérie et du programme quinquennal 2010- 2014, MADR / novembre 2010.

En complément des trois piliers, le cadre incitatif regroupe les instruments développés et utilisés par l'administration dans la conduite de son rôle régalien. Ces instruments sont principalement : le cadre législatif, réglementaire et normatif à adapter à la nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés ; les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole ; les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire ; les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens ; et l'animation d'espaces mixtes (privés

publics) de programmation, coordination, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets.

3-2 Evolution du financement agricole en Algérie : Il est à distinguer entre deux types de financement agricole en Algérie¹⁴ :

Le financement bancaire : Ce financement est par une banque spécialisée créée en 1982 en l'occurrence la BADR qui intervient dans toutes les activités rentrant dans le secteur agricole, para agricole et agroalimentaire. La BADR a prévu toute une batterie de crédits diversifiés, afin de répondre à l'ensemble des besoins de financement des agriculteurs. Parmi ces crédits on peut citer :

Les crédits d'exploitation : (exemple : crédit R'FIG qui est un crédit de campagne bonifié à 100 % concernent toutes les filières agricoles céréaliculture, aviculture, pommes de terre, les crédits fédératifs à court terme : bonifiés par l'Etat pour les opérateurs tel que : transformateurs de tomate, laiterie, abattoir...).

Crédit d'investissement : en plus du crédit classique on trouve ainsi le crédit ETTAHADI qui concerne toutes les activités agricoles, on trouve ainsi le financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériels d'irrigation, financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs CNAC, ANSEJ.

La banque assure ainsi un accompagnement intégral des filières stratégiques agricoles (filières céréaliculture, lait).

Avec l'introduction de la loi 90-14 relative à la monnaie et au crédit du 14-04-1990, les banques ont adopté un nouveau mode de fonctionnement qui consiste à l'application des règles de commercialisation lors de l'octroi de crédits bancaires.

Les exigences de caution et des gages lors des opérations de financement ont conduit à une baisse de la contribution de la BADR au financement de l'agriculture.

¹⁴ SAHALI nouridine, « analyse de l'impact de fond national de régulation et de développement agricole (FNRDA) sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou », thèse de magistère, université de Tizi-Ouzou, 2006, (p 97-103)

A relever aussi l'implication de la **caisse nationale de mutualités agricoles (CNMA)** dans le financement agricole. Mis en place en 1972 par le regroupement des trois caisses spécialisé dans l'assurance : CCRMA¹⁵, CCMSA¹⁶, CMAR¹⁷. Ajouter aussi les filiales de la BADR chargées du financement par le leasing.

Le financement public : Le financement agricole relève ainsi de divers fonds publics qui apportent subventions et garanties. On peut citer les fonds suivants : le FNDA (fond nationale de développement agricole), le FGPPA (fond de garantie des prix à la production agricole), le FGCA (fonds de garantie des calamités agricoles) et le FPZ (fonds de protection zoo sanitaire).

Les subventions vont consister à apporter un soutiens aux investissements productifs initiés par les agriculteurs ou éleveurs professionnels, à Bonifier les intérêts pour les crédits d'investissements et d'exploitation pour les activités contenus dans la liste fixée par un arrêté interministériel, à l'aide financière pour la promotion pour de la production laitières versée au producteurs et collecteurs de laits .

Les opérations financières de FNDA sont effectués par des structures de la CNMA qui une institution financière charge de l'exécution des opérations liées au FNDA conformément à l'arrête interministériel du 20/06/1995.

Le FGCA et FGPPA sont destinés à garantir les prix de la production des produits stratégiques comme les céréales, légumes et les produits de large consommation : pomme de terre, après la libéralisation de leurs prix ne bénéficient pas des aides de ce fond. La fusion entre FGPPA et FNDA a formé le fonds national de régulation et de développement agricole (FNDRA), dont leurs ressources proviennent du budget de l'Etat.

¹⁵Caisse centrale de réassurance de mutualités agricole(1907)

¹⁶Caisse centrale de réassurance de mutualités agricoles(1949)

¹⁷Caisse centrale mutuelle de retraite (1958)

Le FNDRA participe au financement des programmes lancés dans le cadre de la prise en charge des investissements des jeunes diplômés et surtout la prise en compte de certains aspects de développements rurale à partir de 2002. Les activités prises en charges dans le cadre de PNDA, une partie importante des activités agricoles bénéficient du financement publique sont pris en charge par le FNRDA.

Enfin il est à souligner que le secteur a connu un développement grâce aux efforts considérables des pouvoirs publics, ils n'ont reste pas moins évident cependant, que celui ici dispose encore d'une grande marge de progrès à accomplir. C'est là un défi à relever pour renforcer la sécurité alimentaire, accroître le rôle de l'agriculture dans la croissance économique national.

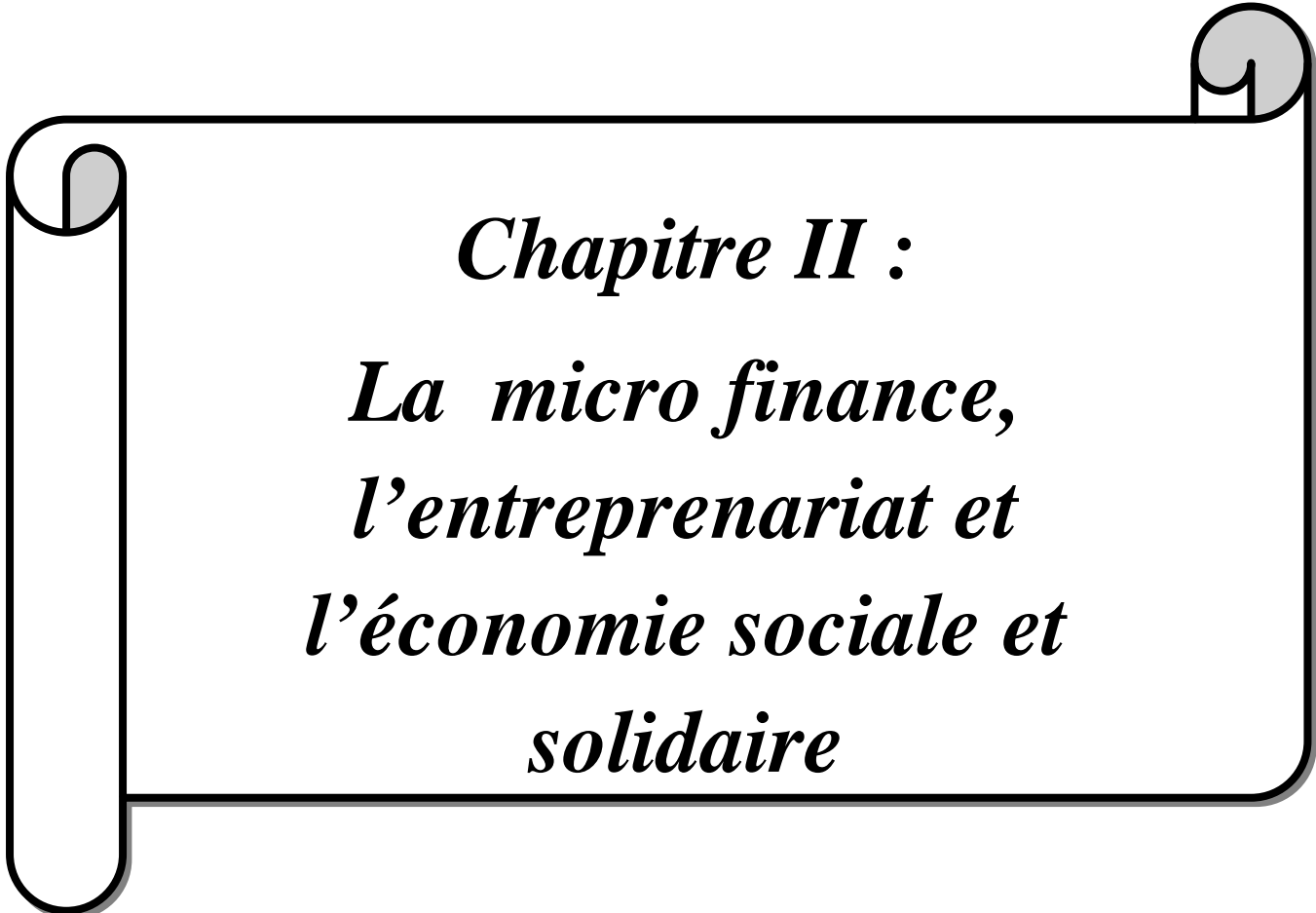
La micro finance (ANGEM) à ajouter quelques mots pour dire qu'elle débute à peine en Algérie et notamment dans le secteur agricole.

Conclusion

La micro finance conçue initialement comme une forme de solidarité, s'est développée pour devenir un instrument de développement et de lutte contre le chômage et la pauvreté.

La diversité des services de micro finance sert à répondre aux besoins de la population défavorisée par divers services, afin de les encourager à porter des projets, et de créer des activités génératrices de revenu, créatrices d'emploi.

Les différentes politiques adoptées par les pouvoirs publics algériens depuis l'indépendance ont eu pour objectif primordiaux l'amélioration de la sécurité alimentaire, ainsi que les conditions de vie et de travail au milieu rural.



Chapitre II :
La micro finance,
l'entrepreneuriat et
l'économie sociale et
solidaire

Introduction :

Le rôle de la micro finance est de permettre aux exclus de la financiarisation d'accéder aux crédits, c'est ce que les premiers promoteurs de la micro finance tel que YUNUS, ont poursuivaient comme objectif.

L'inscription de la micro finance dans les pratiques solidaires, par l'offre de divers services (financiers et non financiers), permettant de répondre aux besoins d'une population vulnérable et la rendre active, constitue un moyen de lutte contre la pauvreté et la précarité, ainsi qu'un instrument efficace au développement.

Cependant, les agriculteurs, les entrepreneurs agricoles, et la population rurale ont besoin de financement, alors il est nécessaire de s'interroger sur la réticence de l'implantation des IMF en milieu rural, et particulièrement pour leur financement du secteur agricole.

C'est dans ce sens que sera abordé le présent chapitre, ainsi que l'explication du lien entre ce genre d'institution et l'économie sociale et solidaire.

Section 1 : la micro finance et l'entrepreneuriat agricole

La spécificité de l'activité agricole explique le faible intérêt envers les agriculteurs porté par les institutions de financement, ainsi peu d'institutions financières sont présentes en milieu rural.

Par ailleurs, l'implication de la micro finance dans le secteur agricole constitue un défi, vu les techniques, les stratégies et innovations portées par les IMF pour face à la particularité du secteur.

1-1. Les acteurs de la micro finance en milieu rural :

Les acteurs de la micro finance en milieu rural peuvent être classés en trois principales catégories :

- ❖ **Les ménages :** qui expriment des besoins en services financiers tels que les crédits, les services non financiers tels que de la formation ou des appuis techniques.
- ❖ **Des organisations professionnelles agricoles (OPA) :** ont engendré de nouveaux besoins de leur part. Au sein des OPA on distingue deux types de besoin¹ :

¹Wampfler, B. ; Doligez, F. ; Lapenu, C., avec la contribution de Vandembrouck, J.P. et Vilayphonh, 2008, un guide opérationnel «Organisations professionnelles agricoles et institutions financières rurales : construire une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale»,

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

- Ceux de ses membres (voir les besoins des ménages) ;

- Ceux propres à son fonctionnement et au développement de ses activités (approvisionnement, la transformation et la commercialisation des produits ou encore les services d'appui à ses membres).

❖ **Les entrepreneurs agricoles** : (de grandes exploitations ou dans le commerce agro-alimentaire transformateurs, exportateurs, fournisseurs d'engrais...) ont besoin de financement pour leur trésorerie importante, et pour faire des investissements et des innovations. Selon la taille et la rentabilité de leurs exploitations, ces entrepreneurs peuvent faire appel aux banques commerciales ou aux banques agricoles pour leurs besoins en crédit.

Toutefois, ces différents besoins en crédit ne sont pas tous toujours nécessaires, le contexte propre à chaque région et à chaque filière entraîne une variation des besoins.

L'inclusion financière de la micro finance attire de nombreux acteurs. Du côté traditionnel, on trouve les ONG, l'Etat, les banques de développement, les organisations de producteurs. Actuellement de nouveaux acteurs apparaissent comme les **banques commerciales**, on assiste encore à l'émergence de **fonds spécialisés en micro finance**, de **fond internationaux de garantie**, et a une implication récente des agro-industries autre acteur de la filière agricole. On peut citer la **BAAC** (*Bank for agricultural and agricultural cooperative*), et la **FELECAM** (fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel).

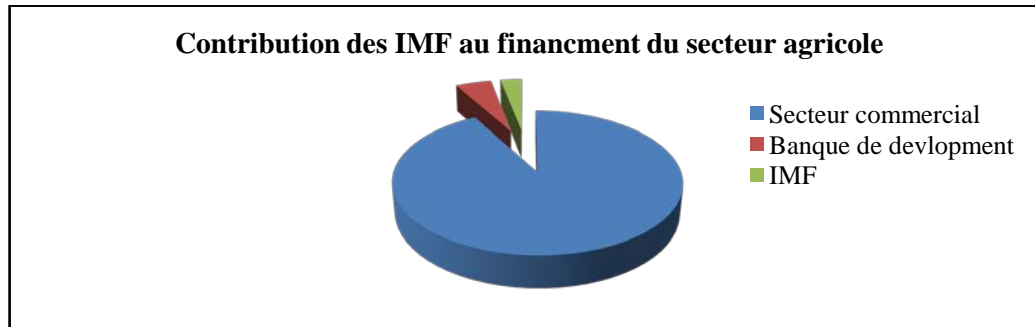
1-2.Les limites de la contribution de la micro finance au financement de secteur agricole

Dans les pays de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine), une étude sur le financement du monde rural réalisée en 2000 montre que seulement 14% de l'offre globale de crédit va au secteur agricole.

Un trait marquant était que 92% de cette offre provenait du secteur commercial, loin devant les banques de développement (5%) et les institutions de micro finance (**3%**) dont

l'offre était essentiellement concentrée sur des crédits à court terme comme l'illustre la figure (II.1).

Figure (II.1) : la contribution des IMF au financement du secteur agricole



Source : construit par nous même à partir (lesaffer ; 2000)

L'émergence de la micro finance destinée au financement des activités agricoles s'est avérée dans nombreux contextes marginales, ce qui peut être justifié par la spécificité du monde rural en général, et les risques de l'activité agricole en particulier.

Par ailleurs, au-delà de l'implantation des services financiers (accès), se pose la question de la recherche de l'adéquation entre, d'une part, l'offre relativement standardisée de la micro finance et, d'autre part, les besoins diversifiés des agriculteurs.

La micro finance tel qu'elle est promue par Yunus est destinée à répondre aux besoins (des urbains) souhaitant accomplir une activité génératrice de revenu.

Les IMF n'ont pas pris en considération les spécificités de la demande rurale et du financement des activités agricoles. On remarque que les méthodes de prêts et les produits traditionnellement utilisés par les IMF classiques de type Grameen Bank ne sont pas adaptés aux financements de l'agriculture (Chalmers, 2005).²

L'inadéquation entre l'offre des services des IMF classiques au financement agricole peut être expliquée par :

²Chalmers et al, rural and agriculture finance, (RAFI),2005

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

- **La durée limitée du crédit :** Les prêts accordés par les IMF sont caractérisés par la courte durée et cela pour réduire les risques d'incidents (maladie, problème personnel,..) qui va empêcher le remboursement, et même pour éviter que le prêt non remboursé soit de valeur importante. Toutefois, les saisons agricoles sont souvent longues (dépassent 3 mois), les agriculteurs ont besoins de prêt durant la durée de la saison pour le dépenser durant l'activité agricole et que le remboursement sera après la vente de la récoltes.
- **Les échéances de remboursement très rapprochées :** Les IMF exigent que le remboursement soit par tranche hebdomadaire. Cependant, les activités agricoles ne permettent pas le remboursement hebdomadaire car elles ne génèrent leur revenu qu'à la récolte qui sera vendu sur le marché. Les IMF doivent donc adapter les échéances de remboursement, à ce critère de saisonnalité de l'activité agricole, et autoriser le remboursement à la fin de l'activité pour une seule fois.
- **Le faible montant des prêts accordés :** Pour assurer la stabilité de la trésorerie des IMF, les charges liées à l'exploitation agricole sont plus importantes et par conséquent les prêts octroyés doivent répondre à leurs besoins.
- **Les taux d'intérêts élevés :** Généralement la rentabilité des exploitations agricoles est faible, le remboursement du prêt avec un taux d'intérêt élevé est insupportable par la trésorerie des petites exploitants agricoles. Le remboursement du prêt et son intérêt peuvent être supérieur aux bénéfices dégagés lors de la vente de récolte. Ces limites confirment que la micro finance en milieu urbain ne correspond pas aux attentes de financement en milieu rural.

Pour participer au financement de l'agriculture, les IMF doivent donc faire face à des défis importants ; dans un premier temps elles doivent proposer des services financiers adaptés aux besoins des acteurs ruraux, et dans un second temps relever les défis inhérents aux activités et zones agricoles.

1-3.Stratégies et innovations des IMF dans le milieu rural et agricole ³:

Les institutions de micro finances dans le milieu rural ont optés pour trois grands types de stratégies qui sont :

- Diversification des produits financiers : combinaison de différents produits pour l'agriculture (leasing, warrantage, etc.)
- Diversification des activités financières : il existe des activités productives, dépenses social, activités agricoles ou non agricoles, etc.
- Alliance stratégique avec d'autres secteurs : entre les IMF, banques et organisations de producteurs, le secteur privé, le secteur public, ces alliances leur permettent la récolte de fonds et le partage du risque.

Comme nous l'avons vu précédemment l'agriculture est une activité risquée. C'est l'une des raisons principales des difficultés de financement des exploitations agricoles. Les IMF cherchent donc à réduire les risques inhérents à l'activité agricole et à attirer de nouveaux clients avec des produits adaptés.

Les IMF ont mis en place des stratégies de réduction des risques en proposant de nouveaux produits. Cette gestion des risques peut être mise en place ex-ante (on peut soit prévenir le risque afin d'éviter qu'il se concrétise), ou ex-post (agir sur ses conséquences, réduire l'impact une fois celui-ci survenu), (tableau II.1).

³ Lapenu, C., Zeller, M., Greeley, M., Chao-Bérouff, R., Verhagen, K., (2004) « Performances sociales : Une raison d'être des institutions de micro finance...et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes », Revue Monde en Développement, Tome 32, 2004/2 – N°126(p 32-38)

Tableau (II.1) : Stratégie des IMF dans le secteur agricole.

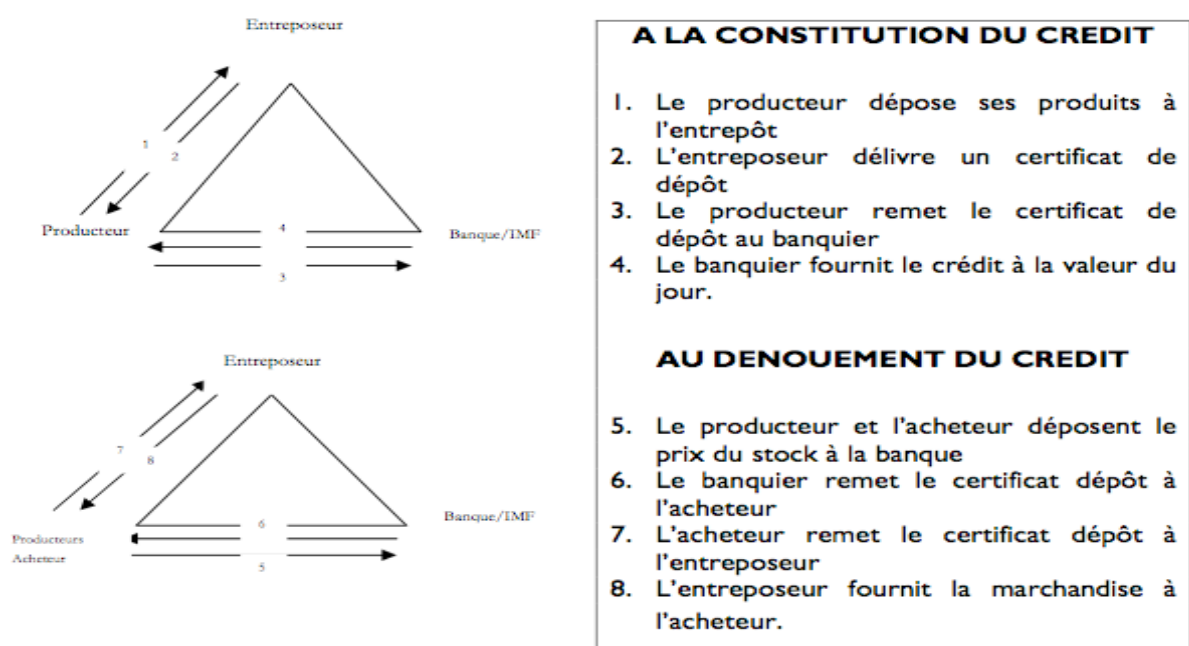
	Stratégie ex -ante	Stratégie ex-post
Au niveau des IMF	Warrantage	Les assurances
Au niveau des agriculteurs	Vaccination du bétail	L'épargne

Source : construit par nous même à partir (lesaffer ; 2000)

Dans un souci de répondre aux besoins et aux attentes de la population rurale, les IMF ont adopté de nouveaux produits.

- ❖ **Technique de warrantage** : On entend par warrantage un prêt garanti par un stock de produits agricoles dont la valeur augmente sur une période donnée. « De façon classique, le crédit warrantage fait intervenir trois acteurs : une Institution de Financement Rural, des emprunteurs et un entreposeur privé. Chaque acteur joue un rôle essentiel dans le dispositif et y trouve en principe un avantage qui justifie son implication dans le mécanisme. ». La figure suivante permet d'expliquer la technique du warrantage et la triangulation entre le producteur, l'entreposeur et la Banque/IMF.

Figure (II.2) : Les trois acteurs du warrantage



Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Source : PCE, International Resources Group

Cette technique permet aux IMF d'assurer leurs prêts via les stocks entreposés par les agriculteurs. En effet, s'ils ne remboursent pas leurs crédits, l'IMF peut avoir des compensations en nature et permet ainsi, aux agriculteurs de réaliser certains objectifs à savoir, mieux vendre la production en la conservant jusqu'à la période de prix hauts, augmenter la capacité de financement de la campagne agricole future grâce à l'utilisation de l'argent gagné dans l'exploitation, garder sa production pour l'autoconsommation, présenter une garantie pour accéder à un prêt, permet aux agriculteurs de commercialiser plus tard et à meilleurs prix leurs produits agricoles tout en disposant de liquidités (crédits) pour subvenir à leurs besoins ou développer une activité rentable juste après la récolte.

Tableau (II.2) : Avantages et limites du warrantage

Avantages	Limites
Sécurisation des prêts octroyés par IMF	Nature des produits à stocker
Sécurisation du stock	Coût de stockage et autres risques
Haut degré de liquidité du stock	N'intéresse pas les grands producteurs
Vente des récoltes différée	Prix doivent atteindre un niveau supérieur au coût du crédit
Sécurité alimentaire	Le système favorise la spéculation
Diversification des activités durant la période de soudure	Importation massive liée à la baisse du prix mondial
Participation des producteurs dans la fixation des prix	Les prix baissent au niveau national
Préparation campagne à venir	Intervention État dans la fixation prix

Source : PCE, International Resources Group

Il peut y exister des difficultés dans le warrantage ou le stockage implique des activités coûteuses de gestion, de transport et de conditionnement et/ou des produits doivent être stockés avec soins.

- ❖ **Crédit –bail, leasing ou location-vente :** Le leasing est une alternative au crédit à moyen terme classique pour l'équipement, qui autorise de lever la contrainte de garantie. Cela permet à un client d'obtenir un financement pour l'achat d'outil qui constitue eux même une garantie.

- ❖ **Nouvelle technologie d'information** : L'enjeu porte à la fois sur les moyens de développer de nouveaux produits et sur la possibilité d'améliorer la gestion des IMF (renforcer les outils et le contrôle interne). L'offre de services financiers par l'usage de nouvelle technologie d'information et de communication, du fait de leurs potentialités peut réduire les coûts de distribution et améliorer le service au client, elle permet ainsi d'atteindre un nouveau segment de population, précédemment non touché et donc de repousser les frontières de l'accès à la finance.

Section 2 : la micro finance et l'ESS

La micro finance peut être inscrite pleinement dans le cadre de la nouvelle économie qualifiée de sociale et solidaire. Elle agit à la fois pour répondre aux besoins économiques tout en garantissant les besoins sociaux des populations.

2-1. Revue de littérature relative à l'ESS

La compréhension de la place des IMF dans l'ESS nécessite l'exposition de certains éléments relatifs à cette dernière.

Définition de l'ESS

Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), établie en 2009 à Johannesburg lors de la Conférence régionale sur l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire est un : « concept qui désigne les **entreprises et organisations** – en particulier les **coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations** et les **entreprises sociales** – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois **économiques et sociaux** et de promotion de **la solidarité**. »

Les principes de l'ESS

L'économie sociale et solidaire repose sur des valeurs et des principes fondateurs qui sont⁴ :

⁴Euro pôle Méditerranéen de l'Arbois, Bât Gérard Mégie, Avenue Louis Philibert, « L'économie sociale et solidaire au service du développement des territoires », 2011, collège coopératif Provence Alpes Méditerranée, Guide de l'Économie Sociale et Solidaire À l'usage des maires, des élus locaux et de leurs services, (p.13)

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

- **Le principe de libre adhésion** : ce principe élimine toute sorte d'obstacle ou d'empêchement à l'adhésion de toute personne soit à une mutuelle, une association, ou une coopérative. L'adhésion est fondée sur le volontariat, et donc aucune discrimination concernant la race, l'appartenance politique ou religieuses ;
- **Le principe de gestion (de gouvernance) démocratique** : ce principe permet la distinction entre les entreprises de l'ESS des entreprises capitalistes. Les organisations de l'ESS repose sur le principe : Une personne = une voix, une véritable démocratie se concrétise au niveau des organisations de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles).
- **Le principe d'autonomie et d'indépendance des organisations** : par rapport à l'Etat, les administrations publiques en générale, les institutions religieuses. Les organisations de l'ESS, posent la question de financement quant à ce principe, car généralement, sont financées par les pouvoirs publics, au minimum par des subventions, ce qui empêche la distinction entre entreprise dépendante et indépendante, et les organisations qui disposent d'une autonomie financière doivent respecter bien ce principe.
- **Le principe « d'a –capitalisme » ou de lucrativité limitée** (pour les coopératives), et de **non lucrativité** : pour les associations et les mutuelles. Ce principe permet ainsi de distinguer les organisations de l'ESS des entreprises et sociétés capitalistes dont l'objectif est la rémunération optimale des capitaux alors que les organisations de l'ESS visent la production de valeur pour les actionnaires. Les coopératives ont le droit à réaliser des bénéfices, mais la répartition obéit à des règles particulières : L'impartageabilité des bénéfices en cas de dissolution ou de retrait des coopérateurs ; elles vont permettre, dans la longue durée, le développement et la durabilité de la coopérative au profit des générations et, dans l'espace, sur leur territoire d'implantation (résistance à la délocalisation).
- **Le principe de primauté de projet** : les valeurs et les principes sont les deux principaux facteurs de développement des entreprises de l'ESS, car elles offrent le contexte favorable à l'exercice de leurs activités.

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

- **Le principe de solidarité :** Certains auteurs pensent que l'origine de ce principe tient des religions (islam, christianisme, etc.) qui appellent toutes au respect des principes et valeurs de solidarité.
- **Mixité des ressources :** Les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles) soit mixtes (associations). Les organismes de l'Économie Sociale et Solidaire sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté...) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux.

Les acteurs de l'ESS :

Les organisations de l'ESS peuvent être classées en quatre grands types :

- **Les coopératives :** Selon l'alliance coopérative internationale (ACI) 1996 : « une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunis, pour satisfaire leurs aspirations, et besoins économiques sociaux et culturels, communs aux moyens d'une entreprise dont la priorité est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».
- **Les mutuelles :** sont des organisations de personnes qui ont développé des activités de solidarité et d'entraide auprès de leurs adhérents. Les ressources issues des cotisations des adhérents sont démocratiquement affectées aux financements des actions qu'elles mènent
- **Les associations :** La loi de 1901 définit une association comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes (physiques ou morales) mettent en commun de façon permanente leurs connaissances et leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. La liberté d'association se traduit aussi par la liberté de rédaction des statuts, de déclaration, et d'administration de l'organisation
- **Les fondations :** est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

2-2.L'inscription de la micro finance dans les pratiques de l'économie sociale et solidaire(ESS) ⁵:

Selon Guérin (2003, p16), « la micro-finance puise surtout sa légitimité et sa pérennisation en termes d'économie solidaire, au sens d'un partage des responsabilités entre Etat, marche et société civile et d'un ancrage politique des Pratiques de financement ».

L'inscription de la micro finance appelé aussi « la finance solidaire », dans l'économie sociale et solidaire peut être expliqué par l'origine de la micro finance tiré à travers les divers anciennes formes d'organisation d'ESS, ainsi que les objectifs économiques et sociaux visées.

Au XIX^{ème} siècle, en Europe occidentale et en Amérique latine, la réponse à l'exclusion financière dans laquelle se trouvait une large fraction d'agriculteurs, de petites commerçants, d'artisans a été apportée par les **coopératives et les mutuelles d'épargne et de crédit**.

La premier « saving and loan association » fut créé en 1810 à *Dumfriesshire* en Écosse par Henry Ducan et en 1816 aux Etats-Unis, sous le nom de « *Philadephia saving Fund Society* ».

En Europe, depuis plusieurs siècles, **les montés de piété⁶**, organisation de prêt sur gage, à destination de ceux qui se trouvent soudainement démunies, sont nées de la charité sans représenter un caractère mutualiste ou coopératif.

Au XIX, au Royaume unis, on trouve des « ***buildings societies*** », qui sont des associations de travailleurs collectant leur épargne pour achat ou construction de logement.

⁵Servet 2006, opt cité, (p202 - 219)

⁶Connu en France aujourd'hui, sous le nom « crédits municipaux », aux quelle la population tzigane déposent des bijoux pour obtenir des fonds et financer l'achat de véhicules et du matériels pour leurs entreprise foraine, ainsi que la création /expansion des entreprises pour des populations largement en marge des systèmes financiers.

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

On peut citer à titre d'exemple, pour ce qui est de l'Afrique l'Ethiopie avec « *Housing and Saving Bank* », la Zambie avec « la *National Building Society* » et le Zimbabwe où existe trois *building societies*, qualifiées de « **banques des petites gens** », qui se rapproche plus du modèle de *building society* active auprès d'une clientèle large.

Pour ce qui concerne la petite épargne et le crédit populaire, en Allemagne, la première expérience est celle de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888), qui a créé en 1849 *Heddendorf* (Rhénanie) une **caisse de crédit agricole**. La seconde est celle de Hermann Schulze-Delitzsch (1808-1883) qui a créé une **banque populaire urbain** en 1850.

Le système des **banques populaires**, réunies des sociétaires, à l'origine se portent caution pour l'obtention d'un prêt. En France, la première banque populaire est fondée en 1878, à Angers par le père Ludovic de Besse (1831-1910), ainsi la loi de 1894 a favorisé l'implantation d'un système d'épargne et de prêt modelé sur le système Raiffeisen, qui bénéficie d'une exemption fiscale et de formalités administratives simplifiées.

Au Québec, Alphonse Desjardins (1854-1920) et son épouse Doriméne Roye Desjardins, ont créé en 1900 à Lévis la principale organisation financière appelée « **caisse Desjardins** ».

En Inde, les premiers **coopératives d'épargne et de prêt**, sont apparues en 1904, et dans les colonies britanniques d'Afriques (Ghana en 1920, etc.)

On trouve ainsi des systèmes coopératifs et mutualistes plus récents dans les pays d'Afrique occidentale : 1967 au Togo, 1968 au Burkina –Faso, 1980 au Mali, qui sont structurés formellement en un réseau à plusieurs niveaux hiérarchisés.

Par ailleurs, différents réseaux interviennent à l'échelle planétaire pour la promotion et la diffusion des modèles financiers mutualistes et coopératifs, tel que : WOCCU (*World Council of Credit Union*). Cette confédération internationale de mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit a été créée en 1971, sa mission est d'appuyer l'expansion de ces coopératives et mutuelles d'épargne et de prêt, en mobilisant des ressources techniques et

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

financiers, diffusant des informations nécessaires, afin de représenter leurs intérêts au niveau international et de promouvoir leurs principes.

D'autres sont des structures nationales comme « Développement International Desjardins » du Canada, plus connu sous le sigle DID, qui est une organisation non gouvernementale, fondée en 1970 par les caisses Desjardins pour favoriser la diffusion du modèle québécois dans les pays en développement, leurs premières actions ont été mises en place au Cameroun, Burkina Faso, et la République démocratique du Congo.

On doit relever l'influence des caisses Desjardins dans l'établissement de la réglementation des IMF (loi dite parmec) qui a été transposée entre 1994 et 1998, dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest avec l'appui de la banque centrale.

A l'époque, ces diverses formes d'organisation sont pensées comme alternative (moyen de lutte contre la surexploitation dont certaines catégories de population font l'objet (usurier). Elles sont souvent développées sur une base professionnelle (appartenir au même corps de métier).

Aujourd'hui, ces organisations sont structurées sous diverses formes d'institutions de micro finance, visant la lutte contre la marginalisation et l'exclusion pour une intégration au mouvement général de la société, ainsi qu'au développement économique, tout en reposant sur les anciennes formes de solidarité.

On remarque différents éléments communs entre la micro finance et l'ESS : même logique, mêmes formes d'organisation, ainsi que l'objectif qui consiste à servir la population pauvre répondant à ses différents besoins, assurant une cohésion sociale et un développement économique.

Section 3 : l'entrepreneuriat agricole, l'ESS et la micro finance en Algérie

La micro finance tire ces racines des pratiques de l'ESS. Elle s'est rapidement développée pour s'intégrer dans les circuits de financement et devenir un instrument efficace de développement.

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Différents formes d'ESS apparaissent en Algérie, et cela dans divers domaines, dans ce présent travail nous nous limitons au secteur agricole.

3-1.L'ESS en Algérie et les différents dispositifs d'insertion économiques et sociale mis en œuvre :

La présence de l'ESS en Algérie se concrétise à travers la mise en place de diverses mesures et dispositifs qui s'inscrivent dans cette logique par les pouvoirs publics. L'Economie Sociale et Solidaire représente sans conteste une véritable opportunité en faveur du développement économique et social en Algérie, en effet la solidarité n'est pas un phénomène nouveau, mais une pratique ancrée depuis longtemps, l'organisation sociale traditionnelle repose sur la solidarité familiale, il est à distinguer entre deux principaux⁷ types de solidarité :

3-1-1. La solidarité mécanique (cachée) : qui est une solidarité non formalisée qui se concrétisent à travers **la solidarité villageoise** (fondée sur la cohabitation et la contribution de chacun au bon déroulement des affaires de la communauté, sous différentes formes tel que : *tajmaât*, , *tiwizi*), **La solidarité religieuse** (basée sur les principes religieux, qui peuvent être ainsi représentés par la zakat).

3-1-2. La solidarité organique (apparente) : qui se présente dans un cadre organisé et qui répond au statut réglementaire approprié sous différentes formes : **associations** comme le croissant rouge algérien et « **les comités de village** » équivalent en mode urbain aux « **comités de quartier** ».

Les pouvoirs publics algériens ont mis à divers phases de son économie, une politique sociale de lutte contre le chômage et la pauvreté et les inégalités de toutes sortes, afin d'assurer la cohésion sociale. La démarche adoptée a néanmoins nourri un assistanat et une dépendance de l'aide publique.

A la fin des années 90 et au début des années 2000, d'autres types de mesures ont été développées pour la lutte contre la pauvreté aussi bien dans le milieu rural que urbain.

Ces programmes ont pour objectif de susciter l'initiative chez les populations vulnérables et d'encourager leur propre prise en charge de l'amélioration de leur situation à travers des activités économiques. Ces dispositifs constituent actuellement l'instrument

⁷karima benamara, malika ahmed zaid, « l'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société », XIIe rencontres du riuess (réseau inter -universitaire de l'économie sociale et solidaire) nancy du 6 au 8 juin 2012 (p, 4,5)

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

central sur lequel s'appuie la politique de l'économie solidaire et sociale en Algérie, parmi ces dispositifs d'insertion on peut citer : l'ANGEM, l'ANSEJ, la CNAC, etc.

Les responsabilités de la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et économique, est partagée entre plusieurs départements / agences, eux-mêmes réparties entre deux ministères :

- Le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale qui supervise les dispositifs suivants : ANEM, ANSEJ et CNAC.
- Le ministère de la solidarité qui supervise les dispositifs suivants : l'ANGEM et l'ADS.

Il est à distinguer ainsi, entre dispositifs de micro crédit (ANGEM), les dispositifs ne relevant pas de la micro finance (ANSEJ et CNAC) et enfin les dispositifs d'insertion sociale (ANEM et ADS). Dans ce qui suit, nous nous focaliserons uniquement sur le dispositif de micro finance ANGEM pour présenter son fonctionnement. Il s'agit du seul dispositif que l'on peut qualifier de micro finance même s'il relève de l'Etat.

Encadre (II.1) : L'agence de développement social (ADS) :

L'« agence de développement sociale » ADS a été créée en 1996, au niveau national et des « départements d'action social » DAS aux niveaux locaux (wilaya), afin d'assurer la mise en œuvre des programmes d'insertion sociale développés par le ministère de la Solidarité nationale destinés à combattre la pauvreté et le chômage.

L'agence a son siège à Alger, 11 bureaux régionaux, 48 agences wilaya et 254 cellules de proximité de solidarité (CPS), soit une moyenne de quatre cellules par wilaya. Elle occupe au total 3 528 travailleurs (chiffre de 2012): 1 576 au niveau local (communes), 179 au niveau des wilayas (DAS) et 981 dans les unités de terrain (CPS).

Son action principale est dédiée à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale et à la gestion de tous les programmes pour l'emploi en faveur des défavorisés.

➤ Programmes en faveur de l'emploi des personnes défavorisées

- **CPE**: contrat de pré-emploi, vise l'insertion des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes diplômés.

- **TUP-HIMO**: (les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre) programme en faveur de l'emploi s'adressant aux chômeurs dans les zones rurales, principalement auprès des chantiers publics.

- **ESIL** : (emploi salarié d'initiative locale) et **IAIG** (l'indemnité pour activité d'intérêt général) : allocations en faveur des chômeurs dans les services sociaux et les écoles, et les programmes communautaires dans les villages ruraux.

➤ programmes d'inclusion sociale

DAIS: remplace les programmes ESIL et IAIG, emploi temporaire d'une durée de deux ans renouvelable à deux reprises (travaux publics) pour les chômeurs non qualifiés de 18 à 59 ans.

- **PID**: programme d'un an (renouvelable une fois) pour les diplômés; s'adresse aux jeunes de 19 à 35 ans sans revenus, en situation précaire ou handicapés.

- **AIG**: (l'indemnité pour activité d'intérêt général) : allocation en faveur de travaux publics et de services à la communauté, emploi temporaire d'une durée d'un an, renouvelable, pour les personnes sans revenus.

La mission classique de cette agence consiste à réduire la pauvreté. L'agence dirige plusieurs programmes auxquels contribuent toutes les communes (municipalités) ciblant les familles pauvres, dans la ligne d'âge de travail (16- 65 ans). Cible principalement les familles défavorisées et rurales en âge de travailler (16-65 ans), les principaux segments défavorisés de la population.

Source : à partir de « Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie » rédigé pour l'etf par Mohammed saïb musette, cread working together Learning for life (www.etf.europa.eu) (p32)

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

La création d'une institution⁸ de micro finance privé en Algérie, s'inscrit dans un contexte défavorable a plusieurs niveaux :

L'ajustement structurel et la transition vers l'économie de marché entrainer des conséquences sociales difficiles : la détérioration du niveau de vie, croissance importante du chômage et accroissement de la pauvreté...traités ensuite dans le cadre de programme de « filet sociale » .mais ce dernier (traitement sociale) a développé une situation de dépendance, d'assistance et ne favorise pas le développement de l'entrepreneuriat et la prise d'initiatives.

L'accessibilité limitée au dispositif de microcrédits existant et l'obéissance a une logique de distribution sans accompagnement : cette accessibilité limite peut être justifie souvent par d'importants délais de traitement des dossiers (procédures lourdes, longues, privilèges accordés à quelques-uns) et d'un manque d'intérêt du banquier⁹.ainsi ces dispositifs (ADS, ANSEJ, FNRDA), sont pas adaptés a préparer les bénéficiaires a gérer leur microcrédit (faible niveau d'informations initiales, pas d'accompagnement après l'obtention), ce qui a renforcer une perception des bénéficiaires du microcrédit avec la compréhension de ce dernier comme une aide qui s'inscrit dans une logique d'assistance, lie s aux politiques de traitement social de la pauvreté.

La loi sur la monnaie et le crédit, et le faible intérêt des banques envers le microcrédit : qui ne permet pas à d'autres opérateurs que les banques et établissements financiers de consentir des crédits.

Les banques ne sont pas organisées pour faire face à la gestion d'une grande masse de microcrédit en raison de la faible capacité de traitement des dossiers de microcrédit et de la lenteur des procédures. Ainsi que la faible rémunération.

La loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas d'établir des Institutions de micro finance, autrement dit spécialisées dans des services financiers aux populations non bancarisées.

⁸ FOURNIER,Y « passer du microcrédit a la micro finance pérenne », article est inspiré d'une étude réalisée pour le compte de la Communauté Européenne (CE) en 2002 et intitulée « Appui au Développement Socio-économique Local du Nord Est de l'Algérie ». IRMA, (p 47).

⁹On peut citer à titre d'exemple le cas de la BNA qui octroie sous convention avec l'ADS le microcrédit, mais s'est refusé à faire des prêts à l'agriculture qui représentent les demandes les plus nombreuses.

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Difficultés d'accès aux microcrédits et l'absence de garantie de la part de catégorie sociale pauvres.

Des projets de création d'IMF se traduisent par une demande officielle déposées mais qui reste sans suite de la part des autorités.

L'ADS a été sollicitée pour faire des propositions concernant la création d'une institution publique de micro finance et a déposé un avant-projet¹⁰

En Algérie, divers constats ont justifié l'absence d'une institution de micro finance privé, ce qui implique la nécessité l'acquisition d'une connaissance des expériences des pays voisins en matière de micro finance, ainsi que la réflexion a ces obstacles.

3.2 : l'ANGEM : cas de l'Agence de Tizi-Ouzou :

Le dispositif ANGEM est créé récemment afin de répondre à des objectifs bien définis par les pouvoirs publics. Issus des recommandations faites lors du séminaire internationale de décembre 2002 sur « l'expérience du Micro -Crédit en Algérie », l'Agence Nationale de Gestion du micro crédit a été créée par le Décret exécutif n° 11-134 du 17 Rabie Ethani 1432 correspondant au 22 mars 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 04-15 du 29 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

3.2.1. Organisation de l'ANGEM Tizi Ouzou

L'Agence est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits-F.G.M.MC », qui a pour mission de garantir les micro-crédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au Fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification d'aides de l'Agence. Aussi et à l'effet d'assurer les missions qui lui sont confiées,

¹⁰ ADS - Avant-projet de décret exécutif portant création et fixant les statuts du Fonds National de Microcrédit.

Cet avant-projet proposant un FNMC (Fonds National de Micro Crédit) résout seulement une partie de la question avec la création d'un fond susceptible de faire du refinancement d'institutions de microcrédit (fournisseur de ressources), mais pas la question d'un cadre réglementaire spécifique permettant de créer les institutions de micro finance

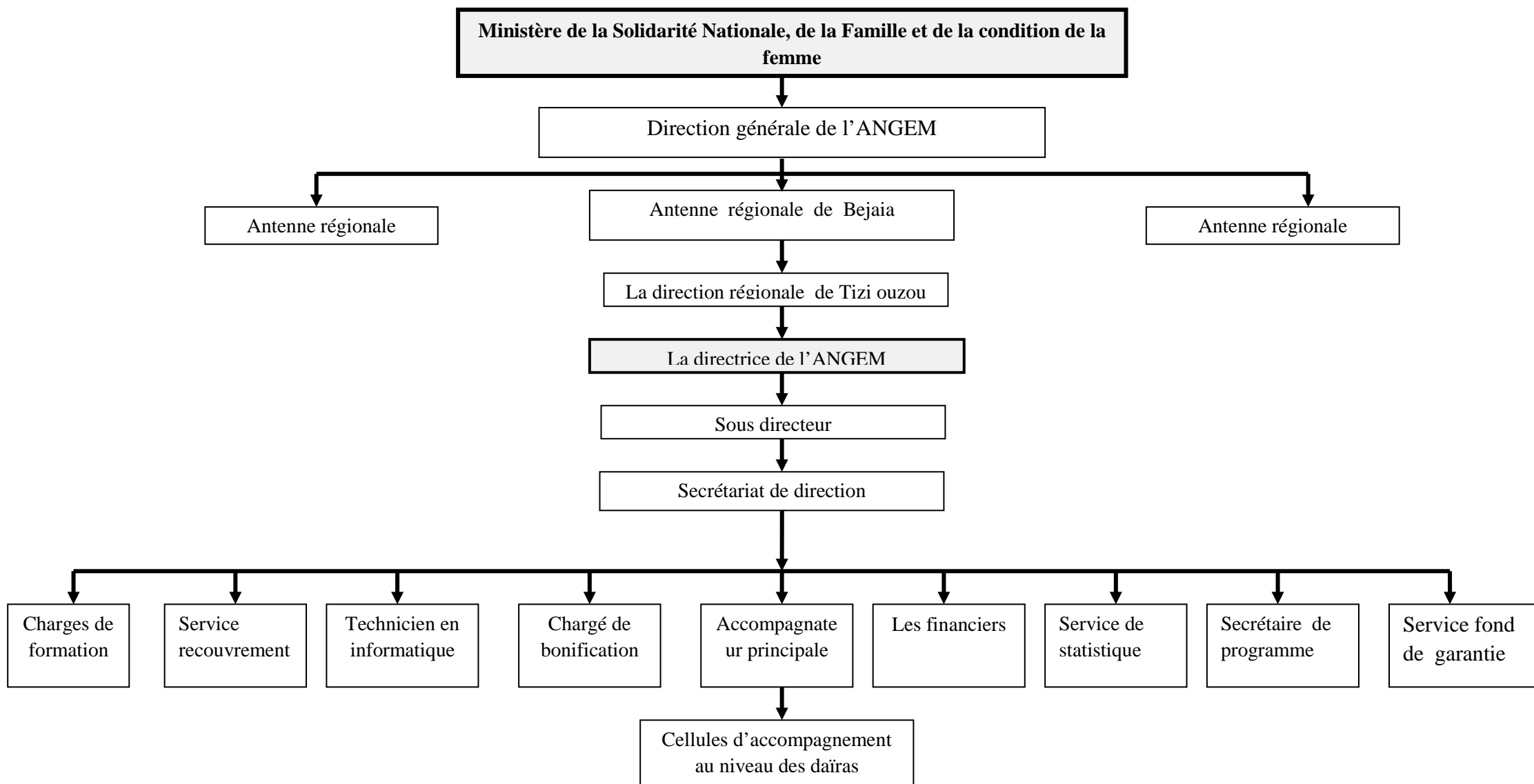
Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

l'Agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée : 49 Antennes de Wilayas couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par des cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra.

Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro -Crédits, F.G.M.M.C, est représenté au niveau de chaque Antenne de Wilaya, par un cadre chargé d'études. Un lien fonctionnel entre la Direction Centrale et les démembrements locaux (Antennes de Wilaya) est assuré par l'Antenne Régionale, structure chapeautant une moyenne de cinq(05) Antennes de Wilayas, elle assure le rôle de coordination et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des Antennes de Wilayas.

Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décision rapides et adéquate

Figure (II.3) : Organisation détaillée de l'ANGEM



Source : établis par nous même à partir des donnes du service formation de l'ANGEM de Tizi ousou

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

3-2-2. Objectifs et missions de l'ANGEM :

Les principales missions de l'agence nationale de gestion du micro crédit sont :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité. Les principales missions sont :

- Gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence.
- Assister les bénéficiaires du microcrédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

A ce titre, l'agence est chargée notamment de constituer une base de données sur les activités et les bénéficiaires du dispositif, de **conseiller et d'assister les bénéficiaires** du dispositif du microcrédit dans le processus du **montage financier et de mobilisation des crédits**, d'entretenir des relations continues avec les banques et établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la **mise en œuvre du schéma de financement et** du suivi de la réalisation et **de l'exploitation des projets**, de **participer au recouvrement** des créances non remboursées dans les délais, de **passer des conventions avec tout**

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.

3-2-3. Les services accordés par l'ANGEM :

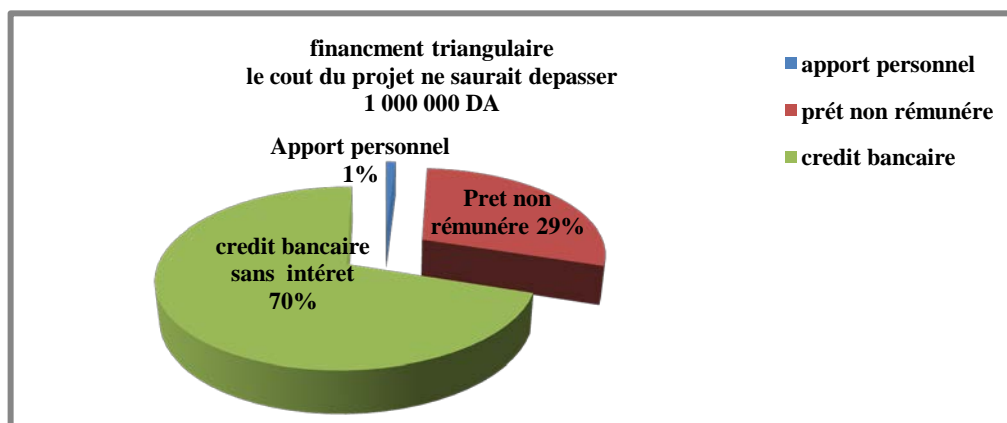
L'ANGEM de Tizi-Ouzou offre deux principaux types de services : un service financier (le microcrédit) et un service non financier (formation et accompagnement), ainsi que des aides et avantages aux bénéficiaires.

Le microcrédit : il vise l'intégration économique et social des populations ciblées à travers la création d'activités de production, de biens et services , il est destiné aux femmes au foyer et aux citoyens sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers .L'ANGEM gère dans le cadre du microcrédit deux formes de financement :

- ❖ **Le financement triangulaire :** C'est un crédit sans intérêt destiné aux projets dont le coût ne dépasse pas 1 000 000 DA , au titre de la création d'activité, pour l'acquisition de matériels, matières premières de démarrage et le paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité.

Dans le cas de financement triangulaire, le délai de remboursement peut aller jusqu' à 8 ans avec un différé de 3 ans pour le remboursement du crédit bancaire.

Figure (II.4) : le financement triangulaire

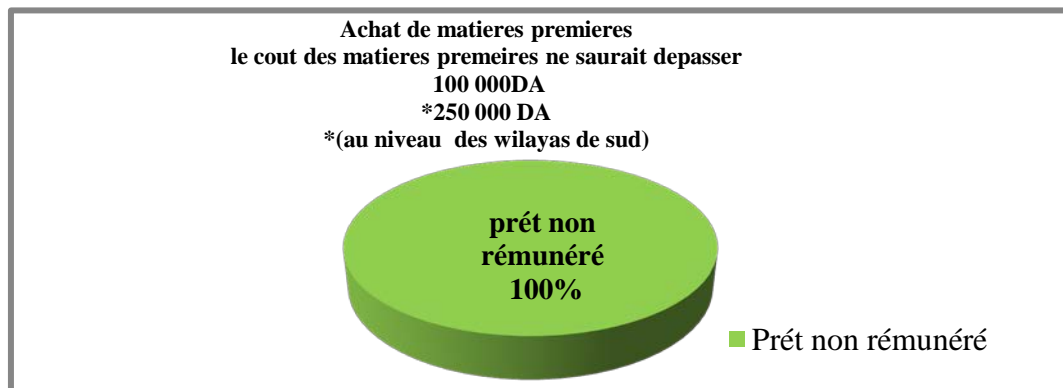


Source : ANGEM de Tizi-Ouzou

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

- ❖ **L'achat de matière première** : il s'agit d'un prêt sans intérêt, au titre de l'achat de matières premières, dont le coût ne dépasse pas 100 000 DA. Ce cout peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas de sud. Son délai de remboursement peut aller jusqu' à 36 mois.

Figure (II.5) : le financement d'achat de matières premières



Source : ANGEM de Tizi-Ouzou

Chaque formule de financement, par ses spécificités, permet de financer certaines activités et s'intéresse même à une population particulière. Il est à signaler que le crédit destiné à l'achat de matière première est octroyé par l'agence.

Tableau (II.3): Récapitulatif des deux programmes de financement

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100 000 DA	Tout profil (acquisition de matière première)	0%	-	100%	-
Ne dépasse pas 250 000DA	Tout profil (acquisition de matière première au niveau des wilayas de sud)	0%	-	100%	-
Ne dépasse pas 1 000 000DA	Tout profil	1%	70%	29%	-

Source : ANGEM de Tizi-Ouzou

Les conditions d'éligibilité au microcrédit sont :

- Etre âgé de 18 ans et plus ;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

- Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu, ou bien posséder un savoir-faire prouvé, en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matière première de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque, selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le montant du PNR, selon un échéancier arrêté.

La formation :

Depuis 2009, dans le cadre de ses activités, l'ANGEM assure aux bénéficiaires de microcrédits, dans les différentes branches financées (l'agriculture est incluse) deux types de formation :

- ❖ **La gestion d'une très petite entreprise (GTPE).** Il s'agit d'une formation Co- animée, destinée aux bénéficiaires de projets (1000 000 DA), d'une durée de 3 à 5 jours. Elle porte sur l'initiation à la gestion des entreprises tel que le marketing, le calcul des coûts, la comptabilité, la gestion de dette, etc.
- ❖ **Education financière globale (EFG) :** Il s'agit d'une formation destinée au promoteur d'achat de matières premières. Elle aborde les thèmes concernant la budgétisation, la négociation financière et l'épargne.

Tableau (II.4) : Formations dispensées par l'ANGEM

	Gestion d'une toute petite entreprise (GTPE)	Education financière globale (EFG)
Les promoteurs concernés	Promoteurs de projets	Promoteurs d'achat de matières premières
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> - Marketing - Calcul de coût - Comptabilité - Gestion de dettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Budgetarisation - Négociation financière - Epargne
Durée de formation	3 à 5 jours	
Nombre de personnes	15 à 18 personnes	

Source : ANGEM de Tizi-Ouzou

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Ces deux types de formation sont organisés en session de 15 à 18 membres dans les différentes filières.

Vu les différents niveaux d'instruction, les chargés de formation, utilisent un langage simple afin de faire comprendre tous les jeunes promoteurs ainsi qu' à initier les promoteurs de projets à mieux gérer leurs entreprises, à permettre aux promoteurs l'échange des idées et des expériences entre eux et enfin à mieux connaître les attentes, les problèmes rencontrés par les promoteurs afin de les conseiller et les orienter.

Il est à signaler que dans le cadre de la proximité, l'ANGEM assure un suivi et un accompagnement pour les promoteurs, effectué par les cellules d'accompagnement des daïra.

Durant l'an 2014, L'ANGEM avait assuré 603 formations.

Tableau (II.5) : les réalisations en service de formation par l'ANGEM en 2014

	GTPE		EFG	
Sexe	Hommes	femmes	Hommes	Femmes
formation	343	101	204	85
Total	414		289	

Source : ANGEM de TIZI OUZOU

3.2.4. Les aides et avantages accordés aux bénéficiaires de microcrédits : Les promoteurs de microcrédit accordés par l'ANGEM bénéficient de :

- Formation, soutien, conseil assistance technique et accompagnement, dans le cadre de mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire est accordé sans intérêt ;
- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29% du cout global de l'activité, au titre de la création d'activité, par l'acquisition de petit matériels et de matière premiers de démarrage de l'activité, qui ne saurait dépasser 1 000 000 DA ;
- Pour l'achat de matière première, le PNR est fixé à 100% du cout global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000DA, ce coût peut atteindre 250 000DA au niveau des wilayas de sud ;

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Les avantages fiscaux sont comme suit :

- Une exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, pendant une période de 3 ans ;
- Exemption du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles ;
- Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tout droit d'enregistrement ;
- Peuvent bénéficier de la franchises de la TVA, l'acquisition de biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissant de création ;
- Un abattement de l'IRG ou l'IBS ainsi que de la TAP due à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition comme suite : 1^{ère} année d'imposition (un abattement de 70%), 2^{ème} année d'imposition (un abattement de 50%), 3^{ème} année d'imposition (un abattement de 25%).
- Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5%.

3.3 Analyse comparative des différents dispositifs de soutien à la création d'activité en Algérie (ANSEJ, CNAC) : particularité de l'ANGEM

Les différents dispositifs d'insertion économiques, mis en place par les pouvoirs publics algériens seront présentés d'une manière détaillée, afin de souligner la particularité du dispositif qui nous intéresse (ANGEM).

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Tableau (II.6): Présentation des différents dispositifs d'insertion économique en Algérie

dispositif	ministère	Décret de création	Objectif visés
ANSEJ agence national desoutien à l'emploi de jeunes	Ministère de travail, de l'emploi et de la sécurité social	Arrêté exécutif n° 96296 du 8 septembre 1996 établissant et déterminant le statut de l'Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes, modifié et complété par l'arrêté exécutif n° 98231 du 13 juillet 1998 et l'arrêté exécutif n° 03288 du 6 septembre 2003.	Soutenir la création des entreprises des jeunes promoteurs Encourager toute forme d'action et de mesure a tendance à promouvoir l'emploi des jeunes
CNAC Caisse national d'assurance chômage	Ministère de travail, de l'emploi et de la sécurité social	Arrêté exécutif n° 94188 du 6 juillet 1994 portant statut de la Caisse d'assurance-chômage. Décret présidentiel no 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans (JORA n° 84 du 31 décembre 2003).	Indemnisation des salariés ayant perdus leurs emplois, Soutenir la création d'activités pour les chômeurs, Lutter contre le chômage
ANGEM agence nationale de gestion du microcrédit	Ministère de la solidarité national, de la famille et la condition de la femme.	Décret exécutif n° 11-134 du 17 Rabie Ethani 1432 correspondant au 22 mars 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 04-15 du 29 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 22 janvier2004.	La lutte contre la pauvreté et le chômage La création de la petite entreprise

Source : établis par nous même a partir des informations reçus au niveau des différents dispositif

D'après le tableau (II.6), on constate que la mise en place de chaque dispositif vise un objectif bien défini par les pouvoirs publics et rattaché au ministère qui convient.

Le dispositif CNAC a été créé initialement pour indemnisation des salariés ayant perdus leurs emplois pour des raisons économiques dans le cadre des plans d'ajustement

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

structurel, il se transforme en 2004 en un dispositif de soutien aux chômeurs porteurs de projets d'investissement.

L'ANSEJ a pour mission de soutenir les jeunes chômeurs, porteurs de projets dans le processus de création de micros entreprises.

Enfin, l'ANGEM a été créé afin de répondre à un objectif social qui est la lutte contre la précarité et la pauvreté, par le soutien à la création de petites activités et des micros entreprises, génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Tableau (II.7) : Les conditions d'éligibilités au financement par les différents dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM)

dispositif	Catégorie de personnes cibles	Critères de choix des bénéficiaires	Les activités financées	Les zones touchées et la communication avec les bénéficiaires
ANSEJ	La catégorie d'âge 19 a 35 ans (jeunes)	Ne pas posséder un emploi (chômeur), Disposant d'une qualification professionnelle ou d'un savoir faire en relation avec l'activité projeté, Etre inscrit aux services d'ANEM comme demandeur d'emploi.	Les activités de production de biens et services	Touts les wilayas du pays sont touchés par ANSEJ La communication s'effectue par organisation annuelle du salon du micro entreprise. Site web : www.ansej.org.com
CNAC	Catégorie d'âge de 30 a50 ans	être chômeur Inscrit auprès de l'ANEM Possédant une qualification ou un savoir faire en relation avec l'activité envisagé	Les activités de production de biens et services	décentralisation a l'échelle nationale la communication s'effectue par organisation annuelle du salon de micro entreprise site web : www.cnac.dz
ANGEM	Tout population sans limite d'âge sans revenu /disposant d'un revenu irrégulier et instable, les Femmes au foyer, les pauvres.	Résident en Algérie (habitation stable), Possédant un savoir faire en relation avec l'activité envisagé, Etre sans revenu ou irrégulier	-Activités de production de biens et services, y compris acquisition de matière premier ou petit matériels pour démarrage d'activités (achat de matière première)	Toutes les wilayas sont touchées par des bureaux d'accompagnement à proximité au niveau des daïras. La communication s'effectue par des compagnes d'informations, de sensibilisation, travail des accompagnateurs de proximité Site web : www.angem.dz

Source : établis par nous même a partir des informations reçus au niveau des différents dispositif

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

Tableau (II.8) : Comparaison entre Les services des différents dispositifs : le financement, la formation,

dispositif	montant	Les modalités de financement et la durée de remboursement	L'apport personnel	Les intérêts	Les garanties exigées	type d'apport
ANSEJ	10 000 000 DA	<p>financement triangulaire -cas1 : le montant d'investissement Jusqu'à 5 000 000DA -Cas2 : le montant est compris entre 5 000 001et 10 000 000 DA</p> <p>financement mixte -Cas 1 :jusqu'à 5 000 000 DA -Cas2 : le montant est compris entre5 000 001 et 10 000 000DA -Le remboursement s'effectue selon le montant de crédit avec un différé de 3 ans et qui peut aller jus a 6 ans pour des zones spécifiques.</p>	<p>-Dans le cas de financement triangulaire est de 1% le premier cas et de 2 % dans le second cas -Dans le cas de financement mixte Cas 1 : 71 % Cas2 : 72 %</p>	Bonification a 100%	<p>-nantissement des équipements -assurance tout risques des équipements -cotisation au fond de caution mutuelle de garantie(FCMG)</p>	technique de gestion des entreprises.
CNAC	5 000 000 DA	<p>Financement triangulaire : -cas 1 : investissement égal ou supérieure a 2 000 000 DA -cas 2 : investissement supérieure a 2 000 000DA et inferieur a 5 000 000 DA- Le remboursement s'effectue selon le montant de crédit avec un différé de 3 ans</p>	<p>Dans le premier cas l'apport personnel est de 5 % Alors que dans le second est de 10%</p>			
ANGEM	1 000 000 DA	<p>Financement triangulaire :(remboursable en 11 ans) Achat de matières premières (prêt non rémunéré) : remboursable en 36 mois</p>	<p>1% seulement dans le cas de financement triangulaire</p>			

Source : établis par nous même a partir des informations reçus au niveau des différents dispositif

Chapitre II : La micro finance, l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire

D'après le tableau (II.7) **Les conditions d'éligibilités au financement par les différents dispositifs**, on constate que les deux dispositifs ANSEJ et CNAC visent une catégorie d'âge bien déterminé, les jeunes (19 à 35 ans) par ANSEJ et (30 à 50 ans) par CNAC, alors que le dispositif ANGEM ne se limite pas à une catégorie d'âge particulière mais vise toute la population.

Il est ainsi à souligner que les dispositifs CNAC et ANSEJ exigent la condition d'être chômeur, et donc inscrit auprès de l'ANEM, ainsi qu'une qualification ou un savoir-faire avec l'activité envisagée, ce qui est entièrement différent du dispositif ANGEM qui vise la population sans revenu ou avec revenu irrégulier et instable, et n'exige qu'un savoir-faire en relation avec l'activité envisagée.

D'après le tableau (II.8) : **la comparaison entre les services des différents dispositifs**, on constate que les différents dispositifs varient en terme de montant de crédit. Les dispositifs ANSEJ et CNAC ont des plafonds de prêts largement supérieurs à celui du dispositif ANGEM et des apports personnels acceptables, mais avec un bénéfice du fond de garantie qui permet de surmonter les contraintes de financement bancaire (dans ce cas, le financement triangulaire de l'ANGEM est concerné).

La particularité de financement par prêt non rémunéré du dispositif ANGEM confirme la spécificité du financement par microcrédits, puisque il est destiné aux femmes aux foyers, à la population sans revenus, afin de leur permettre de développer/créer des activités génératrices de revenus. Ce type de financement ne nécessite pas de cotiser aux fonds de garantie.

Au total, le dispositif ANGEM est l'unique dispositif qui vise toutes les catégories de populations sans aucune condition. A noter aussi la particularité des prêts octroyés qui relèvent de la micro finance, en adéquation à la situation de la population ciblée. Enfin, il faut signaler l'absence d'exigences de garantie (prêt non rémunéré), ainsi que le double objectif visé par la consolidation de l'économie et le sociale.

Conclusion

Les pratiques actuelles de la micro finance tire ses racines de diverses formes de l'ESS, qui se sont développées pour devenir un instrument de développement, avec l'appui des autorités publiques.

L'implication des IMF dans le secteur agricole, a connu plusieurs limites, ainsi la réponse aux divers besoins spécifiques de ce secteur nécessite une offre de services financiers adéquate par ces IMF.

En Algérie, l'ESS est aussi présent, par la mise en œuvre de diverses mesures et aides destinées à la réponse aux besoins sociaux et économiques de la population. Parmi ces dispositifs, nous pouvons signaler l'ANGEM comme structure de micro crédit créée par l'Etat. Elle est unique en son genre puisqu'il n'existe pas en Algérie de structure privée de micro finance. L'ANGEM participe à la création d'activité par le soutien aux populations vulnérables et exclues du financement classique.

En effet, la procédure adoptée par l'ANGEM consiste à financer des initiatives de création d'activités/ entreprises par des microcrédits ainsi que l'accompagnent et la formation des populations pauvres et notamment les femmes au foyer, dans divers secteurs comme l'agriculture.

Chapitre III :
Impact de la micro finance
sur la dynamique
entrepreneuriale agricole au
niveau de la wilaya de Tizi-

Introduction :

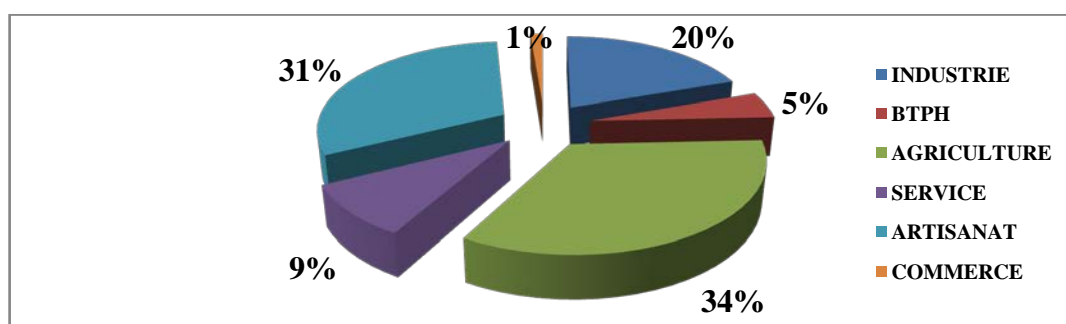
Le financement des activités agricoles apparait comme un enjeu majeur pour le développement de ce secteur stratégique. Il favorise la création d'emploi et par conséquent améliore les conditions de vie des populations vulnérables (lutte contre la précarité et la pauvreté), qui est l'objectif souligné par les pouvoirs publics algériens à travers la création du dispositif ANGEM.

L'analyse de l'impact des services (micro finance) de ce dispositif sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou fera l'objet de ce présent chapitre à travers trois principaux outils : une analyse statistique, un questionnaire d'enquête et enfin une illustration avec des études de cas.

Section 1 : ANGEM de Tizi-Ouzou : financement et contribution à la création d'emplois dans diverses branches d'activités agricoles :

Selon les réalisations arrêtées au 31/12/2014, l'ANGEM de Tizi-Ouzou a financé **6039** promoteurs dans diverses branches d'activités agricoles, soit **33,83%** du financement global de ce dispositif. Ce secteur vient ainsi en premier avant les autres secteurs comme les activités artisanales avec 31,22%, l'industrie 19,59%, comme le montre la figure (III.1).

Figure (III.1) : Financement de différents secteurs d'activités par ANGEM de Tizi-Ouzou

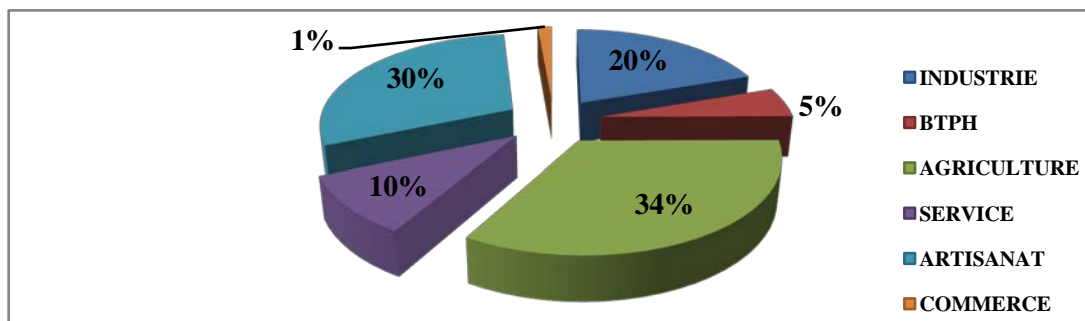


Source : établis par nous même à partir des statistiques reçues au niveau de l'ANGEM

Le financement de L'ANGEM de Tizi-Ouzou a permis la création de **8917** emplois dans le secteur agricole, ce qui représente **33,46%** de l'ensemble des emplois créés par ce

dispositif dans divers secteurs financés (artisanat, services, industrie,). Cela peut être illustré par la figure (III.2).

Figure (III.2) : Emplois créés dans divers secteurs d'activités financés par l'ANGEM de Tizi-Ouzou.



Source : établis par nous même à partir des statistiques reçues au niveau de l'ANGEM

I-1. Evolution du financement agricole par ANGEM de Tizi-Ouzou :

D'après les réalisations arrêtées au 31/12/2014, le financement du secteur agricole a connu deux phases. Une phase d'expansion sur la période allant de 2005 à 2012, avec un financement qui est passé de 2102 à 2563 promoteurs, puis une phase de repli sur la période allant de 2013 à 2014, avec un financement qui est passé de 921 à 453 promoteurs. Ce qui peut être justifié par les demandes des promoteurs, de la saisonnalité des activités, des besoins en fonds de roulement, ...

L'évolution du financement diffère selon le type de financement comme l'illustre le tableau (III.1).

Tableau (III.1) : Evolution du financement agricole selon le genre et le type de financement.

Année	2005-2011		2011-2012		2013		2014		Total
	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	
PNR	1192	808	932	1591	477	374	245	179	
Total PNR	2000		2523		851		424		5798
Projet	18	84	2	38	12	58	8	21	
Total projet	102		40		70		29		241
Total PNR et projet	2102		2563		921		453		6039

Source : établis par nous même à partir des statistiques reçues au niveau de l'ANGEM

Le financement par PNR-AMP a connu une évolution positive de plus 523 promoteurs entre la période 2005 et 2012, soit de 2000 à 2523 promoteurs. Mais ce genre de financement a connu une diminution à partir de 2013 quand on a enregistré seulement 851 promoteurs soit une diminution considérable de **1672** par rapport à la période précédente. Cela s'est confirmé en 2014 avec une diminution de **427** promoteurs par rapport à l'année précédente.

Le financement triangulaire ou appelé aussi financement par « projets » a connu quant à lui une diminution passant de 102 promoteurs sur la période 2005-2011 à 40 promoteurs sur la période 2011-2012, une diminution de plus que la moitié (62 promoteurs) soit **60,78%**. Ce type de financement a évolué durant 2013 pour atteindre 70 promoteurs, il a ensuite chuté en 2014 pour atteindre 29 promoteurs. Cette baisse est significative (41 promoteurs) soit **58,58%** par rapport à l'année précédente.

I-2.Financement par PNR- AMP et création d'emploi dans diverses branches d'activités agricoles :

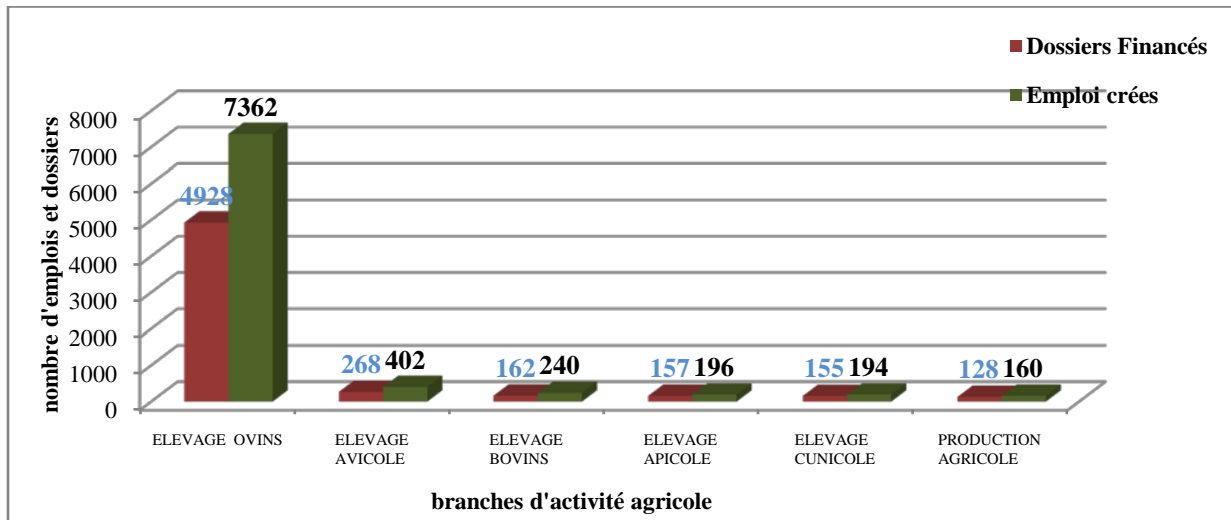
Depuis sa création, au 31/12/2014, l'ANGEM de Tizi-Ouzou a financé par PNR-AMP près de 5798 promoteurs dans diverses branches d'activités agricoles, soit 2846 (49,09%) femmes et 2952 (50,91%) hommes par un budget de **227 280 000,00 millions DA**.

Ce financement par PNR – AMP a permis de créer **8554 emplois au total**.

D'après les données que nous avons recueillies nous constatons que la place des femmes dans le financement est aussi importante que celle des hommes, ce qui signifie que ce type de micro financement est bien adapté et répond aux besoins de ces catégories vulnérables de la société, à savoir les femmes.

La répartition du financement par branches d'activités ainsi que la création d'emploi par ce genre de financement sont présentés dans la figure (III.3)

Figure (III.3):Financement et création d'emplois par PNR-AMP dans divers branches d'activités agricoles à travers l'ANGEM de Tizi-Ouzou



Source : établis par nous même à partir des statistiques reçues au niveau de l'ANGEM

D'après la figure (III.3), nous constatons que la branche « **d'élevage ovin** » est l'activité agricole la plus demandée et financée dans le cadre de ce type de financement. Près de 84.99% des activités agricoles financées relèvent de la branche élevage ovins. Elle est à l'origine de la création de la majorité des emplois agricoles (86,06%). Les autres branches d'activités agricoles sont moins représentées, autrement dit sont assez marginales par rapport à la branche élevage ovin.

A noter que parmi ces branches, à savoir, l'élevage avicole, l'élevage bovins, l'élevage apicole, l'élevage cunicole et la production agricole, aucune ne prend le dessus sur les autres. Aussi, nous remarquons que c'est principalement l'élevage qui bénéficie d'un large financement au détriment de l'agriculture, qui ne semble pas attirer la demande des débiteurs.

I-3.Financement triangulaire et création d'emplois dans diverses branches d'activités agricoles.

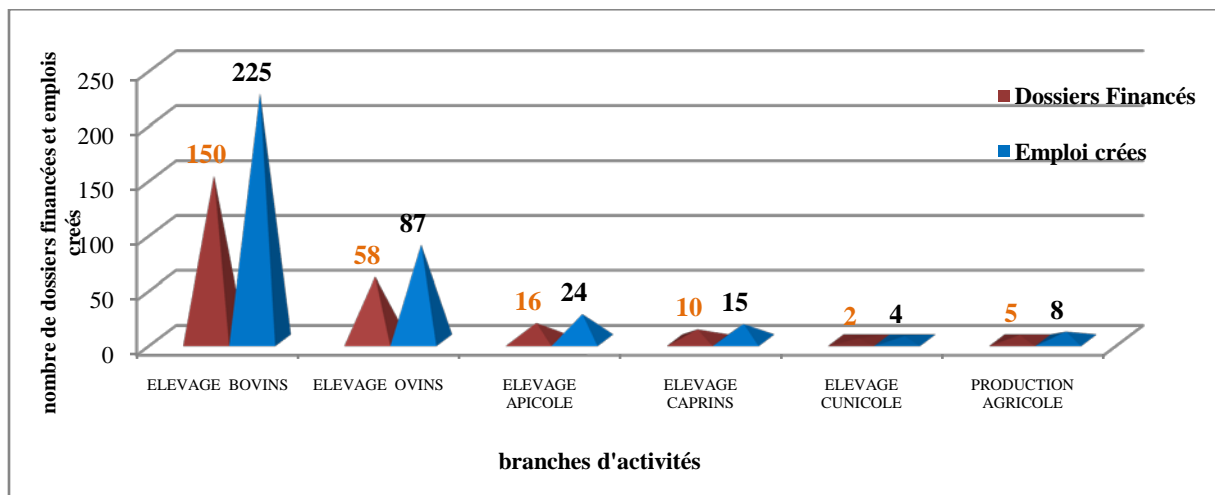
Selon l'arrêté du 31/12/2014, l'ANGEM de Tizi-Ouzou a financé 241 projets dans diverses branches d'activités agricoles soit 40 femmes (16,6%) et 201 hommes (83,30%), par un budget de **41 984 132,00 millions DA.**

Le financement triangulaire ou appelé ainsi financement de projets a permis de créer **363 emplois** dans diverses branches d'activités agricoles.

D'après ces données recueillies auprès des services statistiques de l'ANGEM, nous constatons que la contribution de ce genre de financement dans le secteur agricole est minime. En effet, le financement destiné à l'activité agricole ne représente que 4% de l'ensemble des projets financés par l'ANGEM.

Par ailleurs, la création d'emplois par ce genre de financement est aussi limitée à **4,07%** de l'ensemble des emplois créés. (figure III.4)

Figure (III.4) : Financement triangulaire et création d'emplois dans divers branches d'activités agricoles a travers l'ANGEMde Tizi-ouzou



Source: établis par nous même à partir des statistiques reçues au niveau de l'ANGEM

La figure (III.4) montre que la branche «**élevage bovin**» est l'activité la plus financée par ce genre de financement, avec **62,24%** de l'ensemble des branches financées par cette modalité et une contribution à la création d'emplois de **61,98%** de l'ensemble des emplois créés par ce financement. Cette branche est suivie de la branche «**élevage ovin**» avec un financement à hauteur de **24,06%** et une création d'emplois s'élevant à **23,96%**.

Les femmes bénéficient moins que les hommes de ce type de financement. Cela peut être expliqué par l'absence, voir l'insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les femmes. Les exigences de déplacement ainsi que la complexité de la procédure à suivre pour ce

genre de financement, la cotisation aux fonds mutuels de crédits explique aussi le nombre réduit de promoteurs pour ce genre de financement.

Enfin, remarquons que quel que soit le type de financement proposé par l'ANGEM (PNR-AMP ou Triangulaire), la branche élevage ovin est la plus répandue, que ce soit en termes de projets financés ou de création d'emplois. Les autres branches d'activité agricole ne semblent pas bénéficier d'une demande de financement importante de la part des demandeurs de micro crédit. L'engouement pour cette branche peut s'expliquer par sa forte rentabilité et sa facilité d'exploitation.

Par ailleurs, le financement par PNR-AMP attire plus la demande féminine en raison de son adaptation et de sa capacité à répondre aux besoins de cette catégorie de la société. Les femmes notamment rurales ayant peu de moyens, elles ne s'engagent que sur des microprojets financés par des microcrédits plus facilement remboursables.

Section 2 : Analyse de l'impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole à travers un questionnaire d'enquête.

Afin d'analyser l'impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers le dispositif ANGEM, et vu l'importante part de financement accordé pour le secteur agricole, au niveau des différentes daïras de la wilaya (voir ANNEXE I), notre enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 70 promoteurs dans le secteur agricole, résidents dans différentes daïras.

La population enquêtée est constituée de promoteurs agricoles, dans diverses branches d'activités, résidents dans différentes daïras, ayant bénéficié d'un financement auprès de l'ANGEM.

2-1. Précisions méthodologiques

Nous donnons ici quelques précisions sur les outils méthodologiques mobilisés dans cette recherche pour répondre à notre problématique.

Chapitre III : Impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Structure du questionnaire :

Notre questionnaire d'enquête est structuré d'une manière qui permet de répondre aux objectifs retracés principalement sur les axes suivant (voir annexe) :

- I- Identification du promoteur agricole
- II- Identification du type de financement obtenu
- III- Accompagnement et formation
- IV- Impact du financement sur la dynamique entrepreneuriale agricole
- V- Les difficultés rencontrées par les promoteurs agricoles

Choix et constitution de l'échantillon :

Le choix de l'échantillon étudié n'est pas fait au hasard, mais sur la base des statistiques reçues au niveau du dispositif comme le montre le tableau (III.2).

Tableau (III.2) : Répartition de l'échantillon des promoteurs agricoles ayant bénéficié d'un financement auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Modalité de financement	dossiers financés	%	échantillon
Financement triangulaire	241	4	3
PNR-AMP	5798	96	67
Total	6039	100%	70

Source : établis par nous même à travers les statistiques de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Le choix des promoteurs est effectué selon l'importance des différentes branches d'activités agricoles financées par ce dispositif.

Notre échantillon est représentatif à la fois de la part de chaque type de financement (PNR-AMP ou Triangulaire) et de la part de chaque branches d'activités dans le financement global de l'activité agricole. Cette répartition est illustrée par les tableaux (III.3) et (III.4).

Tableau (III.3) : Répartition de l'échantillon des promoteurs ayant bénéficié du financement PNR-AMP auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

Branches d'activités	Dossiers financés	%	échantillon
élevage ovins	4928	85	57
élevage avicole	268	4.62	2
élevage bovins	162	2.79	3
élevage apicole	157	2.71	2
élevage cunicole	155	2.67	2
production agricole	128	2.21	1
Total	5798	100	67

Source : établis par nous-mêmes à travers les statistiques de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Tableau (III.4) : Constitution de l'échantillon des promoteurs ayant bénéficié du financement triangulaire auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Branches d'activités	Dossiers financés	%	échantillon
élevage bovins	150	62	1
élevage ovins	58	24	1
élevage apicole	16	7	0
élevage caprins	10	4	1
élevage canicule	2	1	0
production agricole	5	2	0
Total	241	100%	3

Source : établis par nous même à travers les statistiques de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Il est à signaler que dans la présente étude, le sexe n'est pas pris en considération, (absence de statistiques pour chaque branche d'activité).

2.2. Analyse et résultats du questionnaire d'enquête auprès des promoteurs agricoles ayant sollicité l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Dans la présente enquête, les services de l'ANGEM (microcrédit et formation) destinés à l'amélioration de la situation socio-économiques par la création / stimulation

d'activités génératrices de revenus seront limités uniquement au secteur agricole, avec ces différentes branches.

Pour mieux évaluer la contribution de ce dispositif à la dynamique entrepreneurial dans le secteur agricole, nous avons conduit cette étude dont le but est de mettre en lumière les difficultés rencontrés par les promoteurs agricoles ainsi que les insuffisances constatées par ses derniers.

L'ambition est de fournir, une réponse aux divers obstacles rencontrés par ces promoteurs pour promouvoir directement ou indirectement leurs activités.

2.2.1 Identification des promoteurs agricoles

Parce que le promoteur agricole est l'acteur de la dynamique du processus entrepreneurial et donc du développement, nous pouvons penser qu'il a un rôle déterminant dans les objectifs ainsi que la pérennité de l'activité.

Par ailleurs, les promoteurs agricoles sont inclus dans la population pour laquelle le dispositif est créé et visé par les pouvoirs publics.

Il nous semble donc important de présenter une synthèse de portrait des promoteurs interrogés (sexe, âge, niveau d'instruction), qui fera l'objet du premier axe de notre grille de lecture.

Sexe

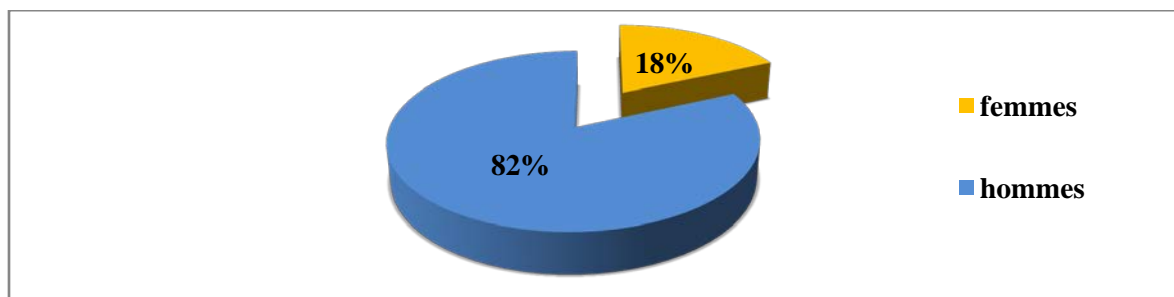
Afin de garantir un certain équilibre dans la représentativité de notre échantillon, nous avons opté pour l'interrogation des hommes et des femmes.

Par conséquent, 58 hommes (82%) et 13 femmes (18%) ont répondu favorablement à nos questions.

D'après cette représentation, nous constatons clairement la prédominance des hommes sur les femmes dans l'entreprenariat agricole créés dans le cadre de l'ANGEM.

Cela peut être justifié par les aspirations féminines qui s’orientent plus vers la recherche d’une position sociale stable, concrétisée par la fondation d’une famille. D’autres raisons culturels peuvent intervenir dans l’explication.

Figure (III.5) : Représentation des promoteurs agricoles selon le sexe.



Source : résultats de l’enquête, ANGEM, 2015

Age

Il n’existe pas une limite d’âge pour les promoteurs enquêtés, puisque le dispositif vise toutes les catégories d’âge avec un minimum de 18 ans.

D’après le tableau suivant, nous constatons que la catégorie d’âge [30-40] représente presque trois quart (71.1%) des demandeurs du financement auprès de l’ANGEM. Cette catégorie est suivie de celle de [18-30] avec (20%), cela peut être expliqué par le besoin de cette catégorie des sources de financement pour gagner leurs vies et répondre aux besoins de leurs familles. Ces deux catégories sont au début de leur vie active, ce qui explique leur engouement pour tous types de financement.

Tableau (III.5): Répartition des promoteurs agricole selon l’âge

Catégorie d’âge	Effectif	Pourcentage(%)
[18-30]	14	20%
[30- 40]	50	71.4%
[40-50]	6	8.6%
[55+]	1	1.4%
total	70	100%

Source : résultats de l’enquête, ANGEM, 2015

Niveau d'instruction

La réussite d'une activité nécessite un certain niveau d'instruction, vu le rôle important que ce dernier peut jouer dans le développement de l'activité, dans le sens où l'individu qui dispose /possède des compétences et des connaissances dans un domaine précis lui permettent de mieux gérer son affaire.

D'après le tableau ci –dessous, on constate que la majorité (58,6 %) des promoteurs agricoles ont un niveau d'instruction primaire. Les autres ont un niveau secondaire (22,8 %), alors que la part des promoteurs analphabètes est (18,6 %). Aucun universitaire n'a sollicité l'ANGEM pour une activité agricole.

Ces résultats confirment que l'ANGEM n'exige aucun niveau d'instruction et que ce dispositif vise toute la population sans aucune discrimination.

Tableau (III.6): Répartition des promoteurs agricoles selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif	Pourcentage(%)
Alphabète	13	18,6 %
Primaire	41	58,6 %
Secondaire	16	22,8 %
Universitaire	0	0 %
total	70	100 %

Source : résultats de l'enquête, ANGEM, 2015

Daïra de localisation des activités

Afin de mieux gérer leurs activités la majorité des promoteurs agricoles localisent leurs activités dans leurs régions d'origine, du fait qu'ils connaissent mieux la région (environnement) ainsi que la population (clients et concurrents). Cela leur permet de bénéficier du soutien des proches et des relations personnelles ainsi que d'être proche de leurs famille et de lieu d'activité. Comme on peut l'expliquer par l'attachement au lieu de naissance (résidence).

2.2.2. Identification du type de financement obtenu

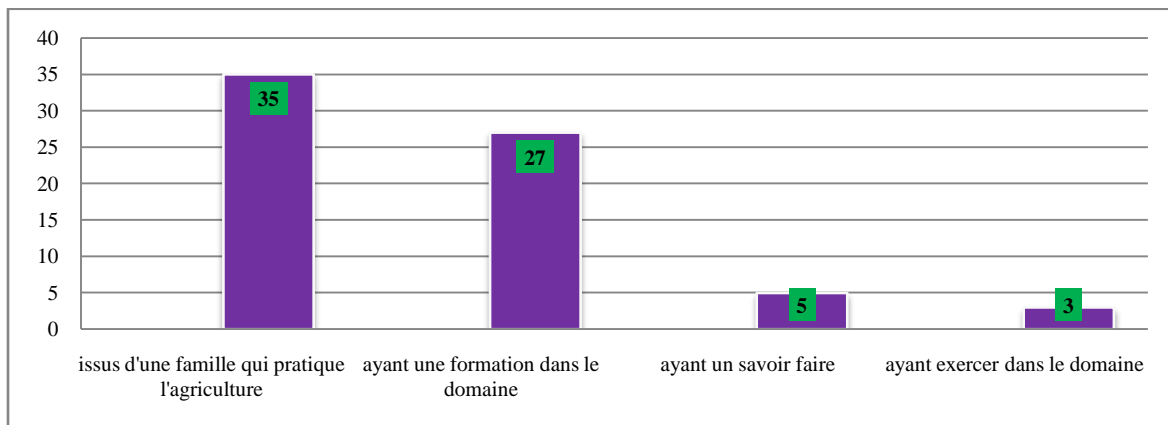
Le type de financement obtenu ainsi que la répartition de l'échantillon selon les diverses branches d'activités sont prédéterminés afin d'assurer une certaine représentativité de l'échantillon étudié, cela est basé sur les statistiques reçues au niveau du dispositif.

L'expérience professionnelle dans le domaine

D'après la figure ci-dessous, nous constatons que la moitié des promoteurs agricoles sont issus des familles qui pratiquent l'agriculture (50%), suivis des promoteurs ayant une formation dans le domaine (38,6%), des promoteurs ayant un savoir-faire (7,1%) et des promoteurs ayant exercé dans le domaine (4,3%).

De ces résultats, nous constatons que le financement de l'ANGEM répond aux besoins de personnes ayant une plus au moins grande expérience dans le domaine agricole. Cela peut avoir une influence positive sur la pérennité de l'activité.

Figure (III.6): Répartition des promoteurs agricoles selon leurs expériences professionnelles



Source : résultat de l'enquête, ANGEM, 2015

2.2.3. Accompagnement et formation

L'accompagnement et la formation constituent un complément pour le microcrédit offert par L'ANGEM ; ainsi, ils peuvent jouer un rôle majeur dans la réussite /échec de

Chapitre III : Impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

l'activité, pour cela, il nous semble intéressant de connaître l'influence de ces derniers (accompagnement et formation) sur les promoteurs d'activités agricoles.

Les promoteurs enquêtés ont tous bénéficié d'une formation et un accompagnement, cela quel que soit le type de financement obtenu et la branche d'activité exercée.

Seulement, la formation reçue est jugée insuffisante par la majorité des promoteurs enquêtés (84,1%). Par ailleurs, certains promoteurs relèvent une insuffisance au niveau de l'accompagnement.

Tableau (III.7) : Formations et accompagnement reçues par les promoteurs agricoles

Appréciation	Négative (insuffisante)	Positive (suffisantes)
Formation	84.1%	15.9%
accompagnement	10.1%	89.9%

Source : résultat de l'enquête, ANGEM, 2015

2.2.4. Impact du financement sur la dynamique entrepreneuriale agricole

Le financement des activités agricoles par le dispositif ANGEM aide non seulement à la stimulation des activités déjà existantes mais aussi à la création d'emploi et à la lutte contre le chômage et la pauvreté, ce qui peut être constaté à travers les résultats réalisés par l'agence en termes de création d'emplois, de revenu et de nouveaux projets.

La création d'emplois :

Tableau (III.8): Création d'emplois par les promoteurs agricoles

Nombre d'emplois créés	effectif	Pourcentage (%)
[1]	43	62.3%
] 2-5[26	37.7%
] 5-10[0	0%
] 10+ [0	0%
Total	70	100%

Source : résultats de l'enquête, ANGEM, 2015

Chapitre III : Impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

On remarque d'après le tableau ci-dessus que la majorité (62.3%) des promoteurs enquêtés a pu créer uniquement un seul emploi par le financement de l'ANGEM. Un tiers des promoteurs enquêtés (37,7%) ont néanmoins pu créer plus d'un emploi. A noter qu'aucun promoteur n'a pu créer plus de 5 emplois. Cela peut s'expliquer aisément par la faiblesse du montant de l'investissement octroyé par l'ANGEM. L'objectif étant surtout de créer au minimum un emploi pour la personne qui demande ce type de micro crédit.

Effet du microcrédit sur le revenu et les conditions socio-économiques

Le microcrédit n'a aucune influence sur le revenu pour la majorité (50%) des promoteurs de notre enquête, alors qu'il a permis une augmentation du revenu pour 33 promoteurs ce qui constitue une part importante (47.1%) et uniquement 2 promoteurs ont déclaré la baisse de leurs revenus (tableau ci-dessous).

Tableau (III.9): Effet du microcrédit sur le revenu des promoteurs agricoles.

Effet	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation	33	47.1 %
Stabilité	35	50 %
Baisse	2	2.9 %
Total	70	100 %

Source : résultats de l'enquête, ANGEM, 2015

L'effet sur le revenu du promoteur peut jouer un rôle majeur dans l'amélioration des conditions socio-économiques du promoteur.

A partir du tableau ci-dessous, nous constatons que la majorité (87%) des promoteurs enquêtés ont notés une amélioration de leurs conditions socio-économiques. Une faible part (13%) déclare le contraire.

Tableau (III.10) : Amélioration des conditions socio-économiques des promoteurs agricoles

la situation socio-économique	Effectif	Pourcentage(%)
Oui (positive)	61	87%
Non (négative)	9	13%
Total	70	100%

Source : résultats de l'enquête, ANGEM, 2015

Le microcrédit peut influencer (augmentation, stabilité, baisse) le revenu du promoteur agricole, ce qui joue un rôle important sur l'amélioration/dégradation /stabilité de la situation socio-économique de ces derniers.

Extension et appréciation du projet selon les promoteurs agricoles

Les promoteurs agricoles estiment dans la plupart des réponses (98.5%) faire une extension de leurs projets. Aussi, la majorité (91,9%) des promoteurs enquêtés estime que leurs projets ont réussi. Cela représente un taux très appréciable qui démontre l'efficacité de la micro finance comme outil de création de dynamique entrepreneurial dans le secteur agricole, et ce, malgré la vulnérabilité des personnes ayant contracté ce financement.

Tableau (III.11): Extension et appréciation du projet selon les promoteurs agricoles

	Extension du projet		Appréciation du projet		Total
	oui	non	Réussit	échec	
Effectif	66	2	65	5	70
Pourcentage(%)	98.5%	3%	91.9%	8.1%	100%

Source : résultats de l'enquête, ANGEM, 2015

2.2.5. Les difficultés rencontrées par les promoteurs agricoles

On constate à travers les réponses avancées ci-dessus (tableau III.12) que diverses difficultés sont rencontrées par les promoteurs. En premier lieu, 60 promoteurs ont souligné les difficultés liées à la commercialisation (avec un prix adéquat), ensuite, 57 promoteurs soulèvent le manque de rentabilité de l'activité, 50 promoteurs ont relevé les difficultés liées à la gestion et les risques liés à l'activité, 52 promoteurs ont exprimés leurs insuffisances en matière de compétences techniques.

En outre, des promoteurs ont signalés en plus des difficultés rencontrées, l'insuffisance de la formation, suivi et accompagnement et ils jugent ces insuffisances comme un obstacle pour la réussite de leurs activités

Chapitre III : Impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau(III.12): les difficultés rencontrées par les promoteurs agricoles

Difficultés rencontrées	%
- insuffisance des renseignements et conseils	7.1 %
- faiblesse des moyens financiers	25.7 %
- absence de moyens matériels	15.7 %
- Absence de propriété foncière ou immobilière	25.7 %
- formation	34.3 %
- accompagnement	35.7 %
- compétences et insuffisance technique	72.9 %
- difficultés de commercialisation	84.3 %
- difficultés concernant la gestion	77.1 %
- manque de rentabilité	78.6 %
- risques liés a l'activité	77.1 %

Source : résultats de l'enquête, ANGEM, 2015.

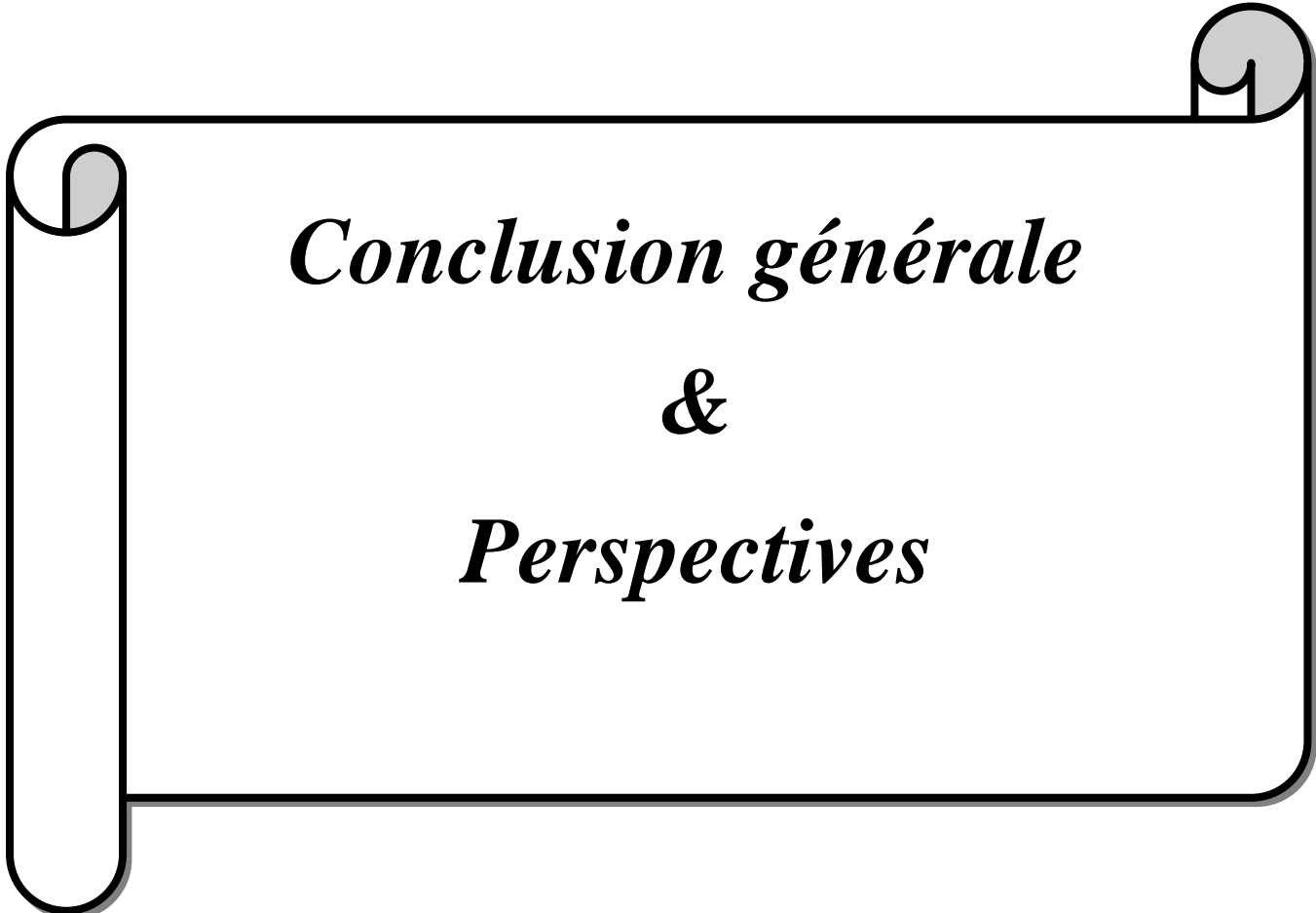
Conclusion :

Le financement du secteur agricole représente **34 %** de l'ensemble du financement du dispositif ANGEM, ce secteur contribue a la création de **8917** emplois de l'ensemble des emplois créés dans le cadre de ce financement.

Le dispositif ANGEM contribue à la création de **241** projets agricole par le financement triangulaire et a la création et/ou amélioration de la situation de **5798** activités et cela par PNR-AMP, mais la pérennité de l'activité est influencée par divers facteurs, puisque plusieurs difficultés entravent l'activité des promoteurs a savoir les difficultés de : commercialisation, le manque de rentabilité, les risques liés a l'activité,....

Les difficultés de commercialisation ainsi que le manque de rentabilités peuvent être résolus par la diminution du prix des intrants (matière première nécessaires à l'activité) ainsi que par l'augmentation du prix des outputs (prix de vente des produits agricoles), grâce notamment au soutien de l'Etat et des autorités locales.

Ainsi, nous avons tenté d'attirer l'attention sur l'importance de disposer au plan local ou régional d'un portefeuille d'instruments variés, pour soutenir efficacement la création et la pérennité des activités agricoles, en encourageant les dispositifs de micro finance, qui semblent donner des résultats probants, malgré leurs insuffisances.



Conclusion générale
&
Perspectives

Conclusion générale & perspectives

Conclusion générale :

La micro finance sert à répondre aux besoins de la population défavorisée, par divers services, afin de les encourager à porter des projets et de créer des activités génératrices de revenu et créatrices d'emploi (lutte contre le chômage et la pauvreté).

La réponse au besoin de financement du secteur agricole par les institutions de micro finance, constitue un défi en soi, vu la particularité du secteur et l'apparition de ce dernier comme indispensable au développement économique et sociale. Ainsi la micro finance joue un rôle promoteur dans le développement de cette activité et dans la lutte contre la pauvreté des populations rurales.

L'inscription de la micro finance dans les pratiques solidaires, par l'offre de divers services (financiers et non financiers), permet de répondre aux besoins d'une population vulnérable et de la rendre active. Elle constitue un moyen de lutte contre la précarité ainsi qu'un instrument efficace de création de dynamique entrepreneuriale.

L'encouragement et l'ouverture à l'entrepreneuriat sont au cœur des débats actuels, à cet égard la mise en place d'un environnement adéquat à la stimulation de cette entrepreneuriat est nécessaire, vu le rôle majeur de cette dernière dans le développement économique et social des pays.

En Algérie, différentes politiques ont été adoptés par les pouvoirs publics depuis l'indépendance pour développer le secteur agricole et atteindre les objectifs primordiaux à savoir : l'amélioration de la sécurité alimentaire, ainsi que les conditions de vie et de travail dans le milieu rural.

Dans ce sens, l'Algérie a mis en place divers dispositifs et mesures pour la lutter contre des problèmes majeurs de l'économie : chômage et pauvreté. Seulement, ces différentes mesures ont nourrit l'esprit d'assistanat et de dépendance, ce qui conduit les politiques à instaurer des dispositifs d'aide à la création d'activités, pour stimuler les initiatives entrepreneuriales.

Conclusion générale & perspectives

La création d'une institution de micro finance en Algérie, comme le dispositif ANGEM, a permis de répondre à certains besoins, mais la question qui se pose concerne la pérennité de ce dispositif, ainsi que sa transformation en une véritable IMF ayant une autonomie financière.

L'objectif de cette contribution consiste à analyser l'impact de la mise en place d'un dispositif d'insertion économique et social « ANGEM », sur la dynamique entrepreneuriale dans le secteur agricole, au niveau de la wilaya de tizi ousou.

L'analyse des bases de données reçues au niveau du dispositif et les résultats de nos différentes enquêtes et études de cas ont permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Le dispositif ANGEM contribue non seulement à la création d'emplois dans le secteur agricole (34%), mais également à l'amélioration de la situation des activités déjà existants, qui peuvent à leur tour donner l'opportunité à la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la situations socio-économiques des promoteurs agricoles.
- Par ailleurs, les modalités de financement offertes par l'ANGEM répondent à des besoins bien précis. Ainsi chacune des modalités domine une branche d'activité particulière (le financement triangulaire est plus répondu dans la branche « élevage bovin », alors que le prêt non rémunéré destiné à l'achat de matière première est plus répondu dans la branche « élevage ovin »).
- Toutefois, on constate que malgré les efforts considérables de l'Etat (à travers le dispositif public ANGEM), en vue de mettre en place un grand nombre d'aides fiscales et financières, pour assister les promoteurs dans leurs activités, la création ainsi que la pérennité des activités agricoles restent encore menacés et fait face à des obstacles divers, comme la commercialisation, le manque de rentabilité et les risques liés à l'activité agricole.
- Malgré ces difficultés, notre étude a montré que les promoteurs financés ont pu créer généralement au minimum un emploi et au maximum cinq. Aussi, la majorité d'entre eux ont pu augmenter leurs revenus, par conséquent ils ont amélioré leurs situations socio économique .

Conclusion générale & perspectives

- Par ailleurs, à travers les résultats de notre enquête, nous avons constaté que la majorité des promoteurs sont issus de familles qui pratiquent l'agriculture depuis longtemps, ainsi qu'ils envisagent une extension pour leurs activités.
- Dans ce sens, plusieurs questions se posent autour de la promotion des activités et surtout du développement et de la pérennité de ces activités.
- Nos études de terrain nous ont permis de mieux appréhender la situation de l'activité agricole financée dans le cadre de la micro finance (AGEM), ainsi que les obstacles rencontrés par les promoteurs du secteur. Ces derniers ont signalé plusieurs difficultés qui entravent leurs activités, ainsi que leurs besoins en fonds de roulement, car c'est une activité qui nécessite un financement continu pour la survie de l'activité.
- Il est vrai qu'on assiste aujourd'hui à la réflexion des pouvoirs publics dans le domaine d'accompagnement, de formation, de suivi des promoteurs d'activités et même des micro entreprises. Néanmoins, des insuffisances sont constatées par les promoteurs de notre échantillon, à divers niveaux (formation, accompagnement).
- Par ailleurs, la pérennité et la réussite de l'activité ou de la micro entreprise apparaît vraiment après le démarrage de l'activité, et le problème majeur, c'est quand les promoteurs se trouvent face aux difficultés de trésorerie qui peuvent entraver la survie de leurs activités/micro entreprise.
- Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la micro finance en Algérie, à savoir créer des IMF privées, développer les autres services de la micro finance (épargne, transfert d'argent, etc.) qui sont bénéfiques aux pauvres et aux agriculteurs.

Notre recherche connaît des **limites**, car la mesure de l'impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole est un exercice complexe, vu la particularité du secteur d'une part et l'objectif visé par ce genre de financement (lutte contre la pauvreté) d'autre part. Il est nécessaire de recueillir d'autres données et d'élargir les enquêtes à d'autres promoteurs pour avoir une vision plus large.

Conclusion générale & perspectives

Les principales difficultés, réside dans les données et sources d'information disponibles ce qui rend la saisie du phénomène est insuffisante d'une part et l'usage du prêt obtenu par le promoteur agricole (surtouts c'est une activité qui nécessite un financement continu et adéquat à l'activité), puisque l'argent du prêt est utilisé avec celui du ménage, ainsi répondre au besoin du projet en cours peut faire appel en cas de nécessité à l'argent propre du ménage d'autre part.

En outre, l'enquête de terrain est très localisée et les conclusions sont propres au champ ou elle est effectuée.

Aborder la dynamique entrepreneuriale, consiste non seulement a mettre l'accent sur ce qu'elle représente en terme de création, mais aussi l'évolution et changement ainsi que la création d'emplois.

la question de promotion des activites agricoles existant necessite non seulement la mise en place d'une politique qui vise l'accroissement du nombre de creation brute d'activites , mais la diminution de leurs taux de mortalité (assurer la perrinite en repondant aux besoin s des promoteurs) peut etre posée.

En nous investissant dans ce travail, notre ambition a été de poser les bases d'une réflexion au sujet de la micro finance en Algérie et son rôle potentiel dans le développement de l'économie et notamment de l'économie agricole du pays.

Puisque nous sommes face à un secteur financier encours de constitution, il y a lieu de considérer que ce secteur est capable d'atteindre les objectifs soulignés.

il est donc a redéfinir le rôle du dispositif dans le secteur agricole par une analyse des besoins de financement des agriculteurs ainsi que, par l'instauration d'indicateurs qui distingue la population visée (pauvre).

Il est nécessaire de développer une certaine culture de la micro finance ainsi que l'entreprenariat agricole en Algérie, surtout chez les femmes afin de relancer l'économie rurale du pays.

En vue d'améliorer l'action du secteur financier auprès des agriculteurs, un cadre qui favorise une intermédiation financière basée sur la micro finance doit être développé en priorité, en partenariat avec les opérateurs privés.



*Références
bibliographiques :*

Les références bibliographiques :

I. Ouvrages :

1. MORVANT-ROUX, S., (2009), « **exclusion et liens financiers, micro finance pour les l'agriculture des pays de sud** », Paris, Economica.
2. SCHNEIDER, H., (1997), « **micro finance pour les pauvres ?** », FIDA/OCDE.
3. SERVET, J-M., (2006), « **banquiers aux pieds nus : la micro finance** », Paris, Odile Jacob.
4. VIENNEY, C., (1994), « **l'économie sociale** », Paris, édition la découverte.

II. Articles de revues et communications :

5. BENAMARA.K ., AHMED ZAID, M., « **L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société** », XIIe Rencontres du RIUESS (Réseau Inter -universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire) Nancy du 6 au 8 juin 2012.
6. BESSAOUD, O.,(1994). « **l'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992)** » Options Méditerranéennes : Série B. Montpellier, (p89-103).
7. Fournier, Y., « **passer du microcrédit a la micro finance pérenne** », Cet article est inspiré d'une étude réalisée pour le compte de la Communauté Européenne (CE) en 2002 et intitulée « **Appui au Développement Socio-économique Local du Nord Est de l'Algérie** ». IRMA Institut de Recherches et d'Applications de Méthodes de développement – 49, rue de la Glacière – 75013 Paris - France. (p46-59).
8. IMACHE,A.,BOUARFA,S.,MATHIEU,D.,KEMMOUN,H.,HARTANI,T.,OUZERI,B.,« **Les arrangements de proximité sur les terres publiques : un choix délibère ou une " question de survie " pour l'agriculture irriguée en Algérie ?** », MAAF, SE Alger, MAE, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne, Banque mondiale, CIHEAM, FAO, Douanes françaises citées par IGN 2012 Unifrance.
9. Lapenu, C., Zeller, M., Greeley, M., Chao-Béroff, R., Verhagen, K., (2004) « **Performances sociales : Une raison d'être des institutions de micro finance...et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes** », Revue Monde en Développement, Tome 32, 2004/2 – N°126.

III. Thèses :

10. SAHALI NOURDINE, « **analyse de l'impact de fond national de régulation et de développement agricole (FNRDA) sur le développement du secteur agricole de la wilaya**

de Tizi-Ouzou », thèse de magistère, université MOULOUD MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2006.

11. SMAHI Ahmed, « **Micro finance et Pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen** », thèse de doctorat, Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen, 2009-2010.

IV. Décrets et lois :

12. Décret exécutif n°96232 du 29 juin 1996, modifié par l'ordonnance exécutive n°03241 du 2 juillet 2003 relative a la création de L'ADS.
13. Décret exécutif n°04.14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).
14. Arrêté exécutif n°94188 du 6 juillet 1994 portant statut de la Caisse d'assurance-chômage (CNAC).
15. Arrêté exécutif n°96296 du 8 septembre 1996 établissant et déterminant le statut de l'Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes (ANSEJ), modifié et complété par l'arrêté exécutif n° 98231 du 13 juillet 1998 et l'arrêté exécutif n° 03288 du 6 septembre 2003.

V. Rapports, documents et guides :

16. Claquin, P., Chabane, M. ,(septembre 2013, «**L'agriculture au cœur des stratégies de développement** », document de travail, centre d'étude et de prospective
17. Cervantes-Godoy, D. et J. Dewbre (2010), « **Importance économique de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté** », Éditions OCDE
18. DOLIGEZ, François ; GENTIL, Dominique, (septembre 2000), « **Le financement de l'agriculture** », partie 332 du Memento de l'agronome, Document de travail, version 2.
19. Morvant-Roux, S., (février 2008), « **Quelle micro finance pour l'agriculture des pays en développement ?** », Synthèse du colloque organisé par FARM, Les 4, 5 et 6 décembre 2007.
20. LAPENU, C., (janvier 2008), « **Evolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement du secteur rural : Echanges d'expériences et synthèse bibliographique** », rapport, CERISE, Réseau Français de la Micro finance Sous-commission n°3, PRIME (programme de renforcement institutionnel de la micro finance et de son environnement).

21. Verbeeren P, Lardinois I.,(2003) « **Guide pratique sur le microcrédit : l'expérience du prêt solidaire** », réalisation Alt e R & I, publication de la fondation RoiBaudoin.
22. Wampfler, B. ; Doligez, F. ; Lapenu, C., avec la contribution de Vandembrouck, J.P. et Vilayphonh, 2008, «**organisations professionnelles agricoles et institutions financières rurales : construire une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale.** », un guide opérationnel
23. Présentation de la politique du renouveau agricole et rurale en Algérie et du programme quinquennal 2010- 2014, MADR / novembre 2010.
24. « Les fondamentaux de la politique du renouveau agricole et rural », revue et perspectives, mai 2012, [www.minagri](http://www.minagri.dz) .
25. Euro pôle Méditerranéen de l'Arbois, Bât Gérard Mégie, Avenue Louis Philibert, Guide de l'Economie Sociale et Solidaire A l'usage des maires, des élus locaux et de leurs **services** « **L'économie sociale et solidaire au service du développement des territoire** », collège coopératif Provence alpes méditerranée, novembre2011.
26. Rapport sur le développement dans le monde 2008, « **L'agriculture au service du développement** », Banque mondiale Washington

VI .Sites web :

27. [www.lamicrofinance](http://www.lamicrofinance.org) .org
28. fr.wikipedia.org/wiki/Microcrédit
29. [www.fondation](http://www.fondation-farm.org) –farm.org
30. www.etf.europa.eu
31. <http://www.iut-tarbes.fr/rech/cv/jeanine2007.pdf>
32. [www.minagri](http://www.minagri.dz) .dz

Liste des figures :

Figure (I.1): Effet du progrès agricole sur l'augmentation du bien être.....	21
Figure(I.2) : les grandes phases des structures agraires algériennes depuis 1962.....	28
Figure (I.3) : la matrice du renouveau agricole et rural.....	20
Figure (II.1) : la contribution des IMF au financement du secteur agricole.....	36
Figure (II.2) : Les trois acteurs du warrantage.....	39
Figure (II.3) : Organisation détaillée de l'ANGEM.....	51
Figure (II.4) : le financement triangulaire.....	53
Figure (II.5) : le financement d'achat de matières premières.....	54
Figure (III.1) : financement de différents secteurs d'activités par ANGEM de Tizi-Ouzou.....	64
Figure (III.2) : Emplois créés dans divers secteurs d'activités financés par l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	65
Figure (III.3): financement et création d'emplois par PNR-AMP dans divers branches d'activités agricoles à travers l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	67
Figure (III.4) : financement triangulaire et création d'emplois dans divers branches d'activités agricoles a travers l'ANGEMde Tizi-ouzou.....	68
Figure (III.5) : Représentation des promoteurs agricoles selon le sexe.....	73
Figure(III.6): Répartition des promoteurs agricoles selon leurs expériences professionnelles.....	75


Liste des tableaux :

Tableau (I.1): Les trois décennies d'expansion de la micro finance selon Servet.....	9
Tableau (I.2) : la base de distinction entre les welfariste et les institutionnalistes.....	10
Tableau (I.3): comparaison entre les welfaristes et les institutionnalistes	12
Tableau (II.1) : Stratégie des IMF dans le secteur agricole.....	38
Tableau (II.2) : Avantages et limites du warrantage	40
Tableau (II.3): Récapitulatif des deux programmes de financement.....	54
Tableau (II.4) : Formations dispensées par l'ANGEM.....	55
Tableau (II.5) : les réalisations en service de formation par l'ANGEM en 2014.....	56
Tableau (II.6): Présentation des différents dispositifs d'insertion économique en Algérie....	58
Tableau (II.7): Les conditions d'éligibilités au financement par les différents dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM)	60
Tableau (II.8) : Comparaison entre Les services des différents dispositifs : le financement, la formation, accompagnement.....	61
Tableau (III.1) : évolution du financement agricole selon le genre et le type de financement.....	65
Tableau (III.2) : Répartition de l'échantillon des promoteurs agricoles ayant bénéficié d'un financement auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	70
Tableau (III.3) : Répartition de l'échantillon des promoteurs ayant bénéficié du financement PNR-AMP auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	71
Tableau (III.4) : Constitution de l'échantillon des promoteurs ayant bénéficié du financement triangulaire auprès de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	71
Tableau (III.5): répartition des promoteurs agricole selon l'âge.....	73
Tableau (III.6): Répartition des promoteurs agricoles selon leur niveau d'instruction.....	74
Tableau (III.7) : Formations et accompagnement reçues par les promoteurs agricoles.....	76
Tableau (III.8): Création d'emplois par les promoteurs agricoles.....	76
Tableau (III.9): Effet du microcrédit sur le revenu des promoteurs agricoles.....	77
Tableau (III.10) : Amélioration des conditions socio-économiques des promoteurs agricoles.....	77

Tableau (III.11): Extension et appréciation du projet selon les promoteurs agricoles.....	78
Tableau(III.12): les difficultés rencontrées par les promoteurs agricoles.....	79

Liste des encadrés :

Encadré (I.1) : la micro finance en quelque chiffre.....	5
Encadré (II.1) : l'agence de développement social(ADS) :.....	48

A decorative graphic of a scroll with a black outline and grey shading on the rolled-up ends, framing the text.

Annexe I :
Les réalisations dans le
secteur d'agriculture par
daira arrêtées au
31/12/2014

**LES REALISATIONS DANS LE SECTEUR D'AGRICULTURE PAR
DAIRA ARRETEES AU 31/12/2014**

N°	DAIRA	AGRICULTURE		TOTAL
		Projet	Matière première	
1	TIZI-OUZOU	6	101	107
2	AZAZGA	32	232	264
3	TIGZIRT	8	95	103
4	BENI-YENNI	3	59	62
5	OUACIF	6	32	38
6	LARBAA NATH IRATHEN	5	75	80
7	MAKOUDA	18	504	522
8	IFERHOUNENE	3	84	87
9	MAATKAS	8	401	409
10	OUADHIAS	10	136	146
11	BOGHNI	7	74	81
12	DRAA-EL-MIZAN	7	315	322
13	BENI -DOUALA	12	115	127
14	DRAA-BEN-KHEDDA	30	1210	1240
15	AIN-EL-HAMMAM	11	100	111
16	TIZI-RACHED	2	68	70
17	MEKLA	26	111	137
18	TIZI-GHENIF	1	300	301
19	OUAGUENOUN	24	942	966
20	AZEFFOUN	8	264	272
21	BOUZEGUENE	14	580	594
TOTAL		241	5798	6039

Source : ANGEM de Tizi-Ouzou



Annexe II :

Questionnaire d'enquête

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de Master intitulé « Essai d'analyse de l'impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole : cas de l'ANGEM », je réalise une enquête anonyme auprès des promoteurs, ayant bénéficié du microcrédit pour la création d'activités agricoles. L'objectif de mon enquête est l'évaluation de l'impact de ce mécanisme de financement sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de notre wilaya. Nous vous remercions pour votre collaboration à la réussite de cette étude.

I. Identification du promoteur agricole

Q1- Sexe :

- Femme
- homme

Q2- Age :

- [18-30]
- [30- 40]
- [40-50]
- [55+]

Q3- Quelle est votre Situation familiale ?

- Célibataire
- marié (e)
- divorcé (e)
- veuf (ve)

Q4. Quel est votre niveau d'instruction ?

- Analphabète
- Primaire
- secondaire
- universitaire

Q5. Daïra de localisation du projet :

II. Identification du type de financement obtenu

Q6. quel est le type de financement obtenu ?

- achat de matière première
- financement triangulaire (projet)

Q7. la branche d'activité :

- élevage ovin
- élevage bovin
- Elevage apicole
- Elevage caprin
- Elevage cunicule
- Production agricole

Q8. Avez vous une expérience professionnelle dans le secteur agricole ?

- issue d'une famille qui pratique l'agriculture
- ayant une formation dans le domaine
- ayant un savoir faire
- ayant exerce dans le domaine

III. Accompagnement et formation

Q9. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour votre projet ?

- Oui
- Non

Q10. Quelles sont les insuffisances que vous avez constatées concernant votre projet ?

- Formation
- Accompagnement
- Montant

IV. Impact de financement sur la dynamique entrepreneuriale agricole

Q11. Quel est le nombre d'emploi que vous avez créé dans votre projet ?

- [1]
- [2-5]
- [5-10]
- [10 +]

Q12. Le microcrédit a-t-il un effet sur votre revenu ?

- Augmenter
- Stable
- Baisser

Q13. Est-ce que vous envisagez une extension pour votre projet ?

- Oui
- Non

Q15. Comment vous appréciez votre projet ?

- réussie
- échoué

Q16. Est-ce que vous considérez que vos conditions sont améliorées ?

- oui
- non

V. Les difficultés rencontrées

Q17. Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

- **Avant de recevoir le microcrédit :**
 - insuffisance des renseignements et conseils
 - faiblesse des moyens financiers
 - absence de moyens matériels
 - Absence de propriété foncière ou immobilière
- **Pendant l'octroi de microcrédit**
 - exigences de la banque
 - suivi
 - formation
 - accompagnement
- **Après avoir reçu le microcrédit**
 - compétences et insuffisance technique
 - difficultés de commercialisation
 - difficultés concernant la gestion
 - manque de rentabilité
 - faible suivi et accompagnement
 - risques liés à l'activité



Annexe III :
Documents relatifs au
financement par PNR-AMP



Annexe IV :

*Documents relatifs au
financement triangulaire*



Table des matières

Table des matières :

Remerciement :

Dédicace :

Liste des abréviations :

Sommaire :

Introduction générale & problématique:.....1

Chapitre I: Aperçu global sur la micro finance et le secteur agricole.....5

Introduction :.....5

Section 1 : Fondements théoriques de la micro finance.....5

I-1.Evolution de la micro finance.....5

I-1-1 La finance informelle (directe).....7

I-1-2 La finance semi formelle/intermédiaire.....8

I-1-3 Les décennies d'expansion de la micro finance.....9

I-2. Les grands courants de pensée concernant la micro finance/schisme de la micro finance.....10

I-2-1. L'approche welfariste.....10

I-2-2. L'approche institutionnaliste.....11

I-3.Définition et caractéristiques de la micro finance :.....12

I-4. Les objectifs de la micro finance :.....14

I-5.Les institutions de micro finance.....15

I-6. Présentation du gramen Bank, (modèle de base).....19

Section 2 : Importance du secteur agricole dans l'économie et les contraintes liées à son financement20

2-1. L'importance du secteur agricole dans l'économie20

2-2. Les contraintes liées au financement du secteur agricole23

Section 03 : Evolution des politiques et du financement agricole en Algérie.....	26
3-1. Évolution des politiques agricoles en Algérie.....	26
3-2. Évolution du financement agricole en Algérie.....	31
Conclusion :	33
Chapitre II : la micro finance, l’entrepreneuriat agricole et l’ESS.....	34
Introduction :	34
Section 1 : la micro finance et l’entrepreneuriat agricole	34
1-1.Les acteurs de la micro finance au milieu rural.....	34
1-2.Les limites de la contribution de la micro finance au financement de secteur agricole....	35
1-3.Stratégies et innovations des IMF dans le milieu rural et agricole.....	37
Section 2 : la micro finance et l’ESS.....	41
2-1. Revue de littérature relative a l’ESS.....	41
2-2. L’inscription de la micro fiance dans l’ESS.....	43
Section 3 : l’entrepreneuriat agricole, l’ESS et la micro finance en Algérie.....	46
3-1. L’ESS et les différents dispositifs d’insertion économique et sociale mets en œuvre....	46
3.2 : l’ANGEM : cas de l’Agence de Tizi-Ouzou	50
3.3 Analyse comparative des différents dispositifs de soutien à la création d’activité en Algérie (ANSEJ, CNAC) : particularité de l’ANGEM.....	57
Conclusion.....	63
Chapitre III : Impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole au niveau de la wilaya de T.O.....	64
Introduction :	64
Section 1 : ANGEM de Tizi-Ouzou : financement et contribution à la création d’emplois dans diverses branches d’activités agricoles.....	64
I-1. Evolution du financement agricole par ANGEM de Tizi-Ouzou.....	65

I-2.Financement par PNR- AMP et création d'emploi dans diverses branches d'activités agricoles.....	66
I-3.Financement triangulaire et création d'emplois dans diverses branches d'activités agricoles.....	67

Section 2 : Analyse de l'impact de la micro finance sur la dynamique entrepreneuriale agricole à travers un questionnaire d'enquête.....69

2-1. Précisions méthodologiques	69
2.2. Analyse et résultats du questionnaire d'enquête auprès des promoteurs agricoles ayant sollicité l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	71

Conclusion :.....80

Conclusion générale, limites et perspectives :.....81

Références bibliographiques.....85

Liste des figures :

Liste des tableaux :

Annexes :

Table des matières :

Résumé :

La micro finance a émergé a Bangladesh , grâce au professeur YUNUS pour répondre aux besoins de la population vulnérable et même les agriculteurs exclus du financement traditionnel, afin de les encourager à porter des projets, de crée des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, s'est développée rapidement pour devenir un moyen promoteur au développement économique et sociale, ainsi qu'un outil privilégié de lutte contre la pauvreté.

En Algérie, de nombreuses mesures d'aides financiers, ont été mises en place par les pouvoirs publics, concrétisés a travers des dispositifs d'insertion économique et sociale a savoir : ADS, ANSEJ, CNAC, ANGEM. Les premières initiatives de la micro finance en Algérie remontent aux années 96 a travers l'agence l'ADS qui a marqué ces échecs, et qui est remplacé ensuit par l'ANGEM.

Mots clés : Micro finance, agriculture, microcrédit, pauvreté, développement,.....

Summary :

Microfinance has emerged in Bangladesh, thanks to Professor Yunus to meet the needs of the vulnerable population and even farmers excluded from traditional financing, to encourage them to bring projects to create income-generating activities and create jobs, has rapidly grown to become a promoter means to economic and social development, and a key tool in the fight against poverty.

In Algeria, numerous measures of financial aid have been implemented by public authorities, has materialized through economic and social integration schemes namely: ADS, ANSEJ, CNAC, ANGEM. The first initiatives of microfinance in Algeria back to years 96 through the agency ads that marked these failures, and is replaced by ANGEM follows.

Keywords: Micro finance, agriculture, microfinance, poverty, development,